



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des relations avec les citoyens**

Le jeudi 14 avril 2016 — Vol. 44 N° 54

Étude des crédits du ministère de la Famille (1) :
volet Aînés et Lutte contre l'intimidation

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des relations avec les citoyens

Le jeudi 14 avril 2016 — Vol. 44 N° 54

Table des matières

Aînés et Lutte contre l'intimidation	
Remarques préliminaires	1
Mme Francine Charbonneau	1
M. Sylvain Rochon	3
M. François Paradis	3
Discussion générale	3
Document déposé	20
Adoption des crédits	31
Document déposé	31

Autres intervenants

M. Marc Picard, président
M. Michel Matte, vice-président

Mme Véronique Tremblay
M. David Birnbaum
M. Marc H. Plante
Mme Lise Lavallée
Mme Caroline Simard

Note de l'éditeur : La commission a aussi siégé en soirée pour l'étude des crédits du ministère du Conseil exécutif. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.

Le jeudi 14 avril 2016 — Vol. 44 N° 54

**Étude des crédits du ministère de la Famille (1) :
volet Aînés et Lutte contre l'intimidation**

(Quinze heures deux minutes)

Le Président (M. Picard) : À l'ordre, s'il vous plaît! Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des relations avec les citoyens ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie de leurs appareils électroniques.

La commission est réunie afin de procéder à l'étude du volet Aînés, Lutte à l'intimidation, les crédits budgétaires du portefeuille Famille pour l'exercice financier 2016-2017.

Mme la secrétaire, y a-t-il des remplacements?

La Secrétaire : Aucun, M. le Président.

Le Président (M. Picard) : Merci. Nous allons débiter par les remarques préliminaires puis nous allons procéder à une discussion d'ordre général par blocs d'environ 20 minutes, incluant les questions et les réponses. La mise aux voix des crédits sera effectuée à la fin du temps qui a été alloué à l'étude de ce volet.

Puisque nous avons débuté nos travaux à 15 h 2 et qu'une période de trois heures doit être consacrée à l'étude de ce programme, y a-t-il consentement pour poursuivre nos travaux au-delà de l'heure prévue, c'est-à-dire jusqu'à 18 h 2? Merci beaucoup.

Aînés et Lutte contre l'intimidation

Remarques préliminaires

Nous débutons donc les remarques préliminaires. Mme la ministre, vous disposez de 12 minutes.

Mme Francine Charbonneau

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. En tout premier lieu, bonjour, M. le Président. C'est notre troisième année, je crois, qu'on valse ensemble puisque c'est mes troisième crédits à l'Assemblée nationale. Ça me fait plaisir de vous voir devant moi. Et, si j'ai bien compris, je vais avoir le plaisir d'avoir un autre visage d'ici la fin de la rencontre de trois heures puisque vous allez nous quitter en pleine session parce que vous avez d'autres activités, ce qui ne m'incombe pas du tout parce que la personne qui vous remplace sera tout aussi compétente.

Permettez-moi de vous présenter les gens qui m'accompagnent, M. le Président. Donc, à ma droite... non, je ne le ferai pas cette année, M. le Président, je vais avoir de la retenue, la sous-ministre en titre, Mme Line Bérubé, qui m'accompagne; à ma gauche, ma chef de cabinet par intérim, Florence Thivierge puisque ma chef de cabinet officielle, qui est sûrement à l'écoute, s'appelle Hélène Sauvageau et est en congé de maternité. Un tiers de mon cabinet est en congé de maternité, M. le Président. À côté de Mme Bérubé, le sous-ministre adjoint, M. Barrette. Je vais essayer de ne pas vous confondre quand je vais vous parler tantôt. Je vais l'appeler M. Barrette, ne vous confondez pas, les noms, il nous accompagne aujourd'hui pour le travail.

Alors, je salue également, un, mes collègues de travail à moi, donc l'ensemble de mes collègues qui sont avec nous, et les gens de l'opposition officielle, M. Richelieu — il faut que je retienne les noms de comté, si je me souviens bien — M. Lévis, Mme Repentigny. C'est ça? Bon, alors, soyez salués, et au plaisir de travailler avec vous. Sachez que vous aurez ma collaboration tout au long de ce trois heures que nous allons faire ensemble.

Cette étude de crédits 2016-2017 me donne l'occasion de démontrer à quel point les personnes âgées sont au coeur des priorités de notre gouvernement. Elle me permet aussi de témoigner de notre volonté de renforcer notre soutien aux aînés sur le marché du travail, aux aînés actifs par le bénévolat mais aussi aux aînés les plus vulnérables.

À titre de ministre responsable des Aînés ainsi que de la Lutte contre l'intimidation, je suis honorée du mandat qui m'a été confié par le premier ministre du Québec. J'aimerais dans un premier temps vous rappeler les responsabilités que j'assume à titre de ministre responsable des Aînés en vertu de la loi. J'aborderai dans un deuxième temps les différentes actions du gouvernement à cet égard. Les responsabilités relatives aux aînés sont les suivantes : promouvoir les aspects positifs du vieillissement et susciter la participation de la population afin de combattre les préjugés et les stéréotypes associés à l'âge, promouvoir le développement des liens intergénérationnels, sensibiliser les instances nationales, régionales et locales aux besoins liés au vieillissement des individus et de la population et soutenir leurs actions à cet égard, encourager la mise en place de services répondant aux besoins et aux intérêts des personnes âgées.

L'action du ministère relative aux personnes âgées exige une collaboration de toutes les instances avec, en majorité, les ministères du gouvernement, dont principalement le ministère de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que le ministère de la Sécurité publique.

M. le Président, le budget 2016-2017 de notre gouvernement réaffirme sa volonté de renforcer son soutien apporté aux personnes les plus vulnérables de notre société, dont certaines sont des aînés. À compter du budget 2016-2017,

60 millions de dollars seront investis pour accroître les services à domicile pour les personnes âgées. Ces nouvelles sommes nous permettront de répondre aux besoins grandissants en matière de soins de longue durée et à l'augmentation de la prévalence des incapacités et de la perte d'autonomie. Par ailleurs, lors du budget 2015-2016, nous avons annoncé que le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience allait être bonifié graduellement sur une période de trois ans, et ce, à compter du 1er janvier 2016. Ce crédit d'impôt est modulé en fonction de l'âge du travailleur, car il faut prendre en compte que plusieurs aînés souhaitent rester actifs en restant ou en retournant sur le marché du travail. Nous entendons maintenant étendre ce crédit d'impôt à un plus grand nombre de travailleurs susceptibles de s'en prévaloir. Un travailleur âgé de 62 ans pourra donc se prévaloir, en 2018, d'un nouvel avantage fiscal pouvant atteindre 602 \$. Cette mesure bénéficiera à près de 130 000 travailleurs aînés à travers le Québec.

M. le Président, comme vous le savez, au cours des années 2011 et 2012, nous avons resserré les critères de certification et revu les normes de fonctionnement des résidences privées pour aînés, car, pour nous, la sécurité et le bien-être des aînés est une priorité. Afin d'aider les aînés, nous allons ajouter un nouveau volet au programme transitoire de compensation financière pour les personnes âgées vivant en résidence non certifiée ou en logement locatif. Cela permettra à ces aînés de demeurer dans leur résidence actuelle et de conserver le niveau d'aide que leur procure présentement le crédit d'impôt pour maintien à domicile. Cette mesure sera financée à même le fonds relatif de l'administration fiscale, et sa gestion sera confiée à Revenu Québec. Elle est entrée en vigueur depuis le premier avril 2016. Cette mesure, évaluée à 2 millions, touche environ 4 500 personnes.

M. le Président, pour 2016-2017, nous proposons d'augmenter les crédits de 4,6 millions, accordés au Secrétariat aux aînés, afin de pouvoir consolider et développer d'autres initiatives visant à améliorer les conditions de vie des aînés plus vulnérables. Il s'agit notamment des initiatives mises de l'avant dans le plan d'action gouvernemental pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de certaines mesures découlant du plan d'action Vieillir et vivre ensemble — Chez soi, dans sa communauté, au Québec.

• (15 h 10) •

Au cours des dernières années, le Québec a posé des gestes importants pour combattre la maltraitance sous toutes ses formes. Ainsi, le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015 a été prolongé jusqu'en 2017. Ce plan d'action comprend 39 mesures impliquant 12 ministères et organismes gouvernementaux engagés dans la lutte contre la maltraitance. Depuis 2010, plusieurs actions structurantes ont été réalisées, et je suis sûr qu'on vous en a déjà parlé, par exemple, la mise en place de la ligne Aide Abus Aînés, le déploiement de 20 coordinateurs régionaux dans toutes les régions du Québec, dont deux nationaux dédiés aux communautés culturelles et aux Premières Nations. Et enfin il faut mentionner la création d'une chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées pour mieux documenter ce phénomène. D'autres mesures sont en cours, dont la diffusion prochaine de la deuxième édition du guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées. Il me fera plaisir de répondre à vos questions sur les autres mesures mises en place, si vous en avez.

Le plan d'action gouvernemental contre la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015 a généré des résultats fort encourageants et positifs. Notre gouvernement est donc déterminé à poursuivre son action vigoureuse pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées sous toutes ses formes. Avec le budget 2016-2017, nous pourrions poursuivre les travaux amorcés en vue d'élaborer un deuxième plan d'action pour les années 2017-2022.

La politique vieillir et vivre ensemble dans sa communauté, au Québec et son plan d'action ont été lancés au printemps 2012. Dès notre retour, en 2014, nous avons rapidement remis en marche cette politique si importante pour nos aînés parce qu'il s'agit de la première politique sur le vieillissement au Québec. Elle s'inspire des orientations de l'Organisation mondiale de la santé et aborde trois thèmes majeurs : la participation des aînés, leur santé et leur sécurité. En 2016-2017, nous allons poursuivre cette politique et son plan d'action.

Différents programmes s'inscrivent dans le cadre du plan d'action, permettez-moi de vous en présenter. La démarche Municipalité amie des aînés est une composante importante de cette politique. Les municipalités et MRC, partenaires importants du gouvernement du Québec, sont directement touchées par le vieillissement démographique. En 2023, M. le Président, le nombre de personnes de 65 ans et plus surpassera celui des jeunes de moins de 20 ans, selon l'Institut statistique du Québec. Et je vous le dis parce que, dans cette salle, certains d'entre nous, si je regarde mon collègue de Richelieu, je me regarde moi, mais je regarde aussi mon collègue de Lévis, on sera rendus probablement, au rendez-vous de 2023, dans les 65 ans et plus.

En effet, cette réalité les oblige à trouver une façon nouvelle de concevoir leurs politiques et leur offre de services et d'infrastructures et d'intervenir dans différents domaines tels que l'habitation, la santé, les loisirs, la participation sociale, l'aménagement urbain et le transport. La démarche MADA permet donc d'aider les municipalités et les MRC à encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et permettre aux aînés de rester plus longtemps dans leur milieu de vie. Des projets d'infrastructures peuvent également en découler, comme la prolongation de la durée des feux piétons, l'ajout d'éclairage, des bancs ou installations sanitaires, tout ça dans le cadre du programme PIQM-MADA, Programme d'infrastructure Québec-Municipalités — Municipalité amie des aînés, qui relève du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En 2015-2016, nous avons investi près de 1,2 million dans plus de 80 municipalités pour la mise à jour ou la mise en place de leurs plans d'action. Ces investissements ont porté à plus de 800 le nombre de municipalités québécoises engagées dans cette démarche grâce à laquelle le Québec est reconnu par l'Organisation mondiale de la santé comme un leader mondial dans la mise en oeuvre des solutions innovantes pour favoriser le vieillissement actif. Au Québec, 88,6 % des citoyens vivent dans une municipalité où une MRC reconnue MADA.

Permettez-moi de vous dire qu'au début de la semaine j'étais dans le comté de Portneuf avec mon collègue, qui est avec nous aujourd'hui, et, sur l'ensemble de ses municipalités, c'est-à-dire 18, il n'y en a qu'une qui ne l'est pas, et elle le sera au mois d'août. Donc, l'ensemble des municipalités de mon collègue de Portneuf seront reconnues MADA.

Vous me signalez qu'il me reste une minute, je vous garantis qu'il me reste trop de pages. Alors, permettez-moi, M. le Président, de vous rappeler que je vous parlerai probablement plus longuement de la lutte contre l'intimidation, puisque le plan est extraordinaire, mais que j'aurai le plaisir de répondre aux questions avec transparence et rigueur.

Le Président (M. Picard) : Merci, Mme la ministre. Je cède maintenant la parole à M. le député de Richelieu pour ses remarques préliminaires, maximum sept minutes.

M. Sylvain Rochon

M. Rochon : Merci, M. le Président. Alors, je salue la ministre, les gens de son cabinet et du ministère qui l'accompagnent en très grand nombre, c'est impressionnant. Salutations à mes collègues du parti ministériel et de la deuxième opposition.

M. le Président, je vous dis tout de suite que j'aurai de très courtes remarques préliminaires, souhaitant que l'on puisse reporter le temps que je n'aurai pas utilisé à mes échanges avec la ministre.

Je l'ai dit, M. le Président, plus d'une fois à la ministre et je lui rappelle, cet après-midi, amicalement en marge de l'étude des crédits de son ministère, les aînés ont besoin que se lève au conseil des médecins — que se lève au conseil des médecins, elle est bonne, celle-là...

Une voix : ...

M. Rochon : ...non, mais je n'aurais pas pu mieux dire en plus, c'est un lapsus extraordinaire — que se lève au Conseil des ministres, à chaque fois que quelque chose s'y discute, s'y décide, qui aura un impact sur eux, la ministre des Aînés. Les aînés ont besoin, M. le Président, d'une ministre qui fait entendre leurs préoccupations, qui fait entendre leurs inquiétudes, qui fait entendre leur voix. Et ils sont très préoccupés, les aînés. Ils sont très inquiets. Il n'y a qu'à lire les journaux, il n'y a qu'à regarder les téléjournaux. Ils sont inquiets, les aînés, particulièrement de la gestion de la santé par le ministre de la Santé. J'allais répéter médecins. Je sais que c'est intimidant de lui faire face, au ministre de la Santé, mais la ministre, elle doit prendre son courage à deux mains et l'affronter. Elle va y gagner en respect.

Alors, je vais la questionner, M. le Président, cet après-midi, sur toute une variété de sujets qui préoccupent les aînés. Voilà.

Le Président (M. Picard) : Merci, M. le député de Richelieu. Pour le deuxième groupe d'opposition, vous avez le droit à une période de cinq minutes que vous pouvez partager, M. le député de Lévis et Mme la députée de Repentigny.

M. François Paradis

M. Paradis (Lévis) : Merci, M. le Président. On sera plus que rapides, et ma collègue me le permettra. D'abord, salutations à la ministre déléguée aux Aînés et à son équipe également, aux collègues du gouvernement, aux collègues de l'opposition officielle. Sinon que pour vous dire que c'est intéressant, c'est agréable de vous voir là, Mme la ministre, parce que souvent et trop souvent, lorsqu'on adresse des questions destinées aux aînés, bien, je comprends que vous travaillez en collaboration, mais, la plupart du temps, c'est votre collègue ministre de la Santé qui prend la parole. Je pense que c'est important que vous soyez ici aujourd'hui pour qu'on puisse voir plus loin également les projections et le sort que l'on réserve à nos aînés parce qu'on souhaite tous ce que vous avez dit il y a deux instants : la sécurité, évidemment, la sécurité physique, la sécurité financière, le bien-être, santé également. Et nous en ferons donc des discussions qui, je l'espère, nous permettront de voir plus loin et de reconnaître que vous êtes davantage là qu'on ne vous voit habituellement, ce qui est loin d'être une mauvaise chose.

M. le Président, nous aborderons également les questions d'intimidation et aussi, bien sûr, de proches aidants. Je pense que ça fait aussi partie de nos préoccupations.

Et pour le reste du temps, M. le Président, bien, je souhaite que ce soit reporté à la période de questions qui nous est allouée.

Le Président (M. Picard) : Merci, M. le député de Lévis. Mme la députée de Repentigny, c'est correct? C'est beau? Donc, nous entreprenons nos échanges. M. le député de Richelieu, pour une période de 20 minutes.

Discussion générale

M. Rochon : Oui. Je veux d'abord parler à la ministre des frais accessoires en santé. Il y a des associations regroupant plus d'un million de personnes âgées qui sont venues dénoncer la décision du gouvernement libéral de légitimer les frais accessoires dans le réseau de santé québécois. Parce qu'ils utilisent naturellement davantage le réseau de la santé, les aînés sont particulièrement frappés par cette tarification.

Lors de la campagne électorale, quelle aurait été la réaction des aînés s'ils avaient su, s'ils avaient su, que le Parti libéral imposerait le principe d'utilisateur-payeur en santé et qu'ils seraient particulièrement ciblés? Ça aurait pu venir de moi, cette question, mais, non, elle venait de Donald Tremblay. Il ne fait pas de politique, il est président de l'Association québécoise des retraité-e-s des secteurs public et parapublic. Il faut l'écouter, ce monsieur-là. Et la ministre des Aînés devrait être pour lui une interlocutrice privilégiée, M. le Président.

Ces frais supplémentaires, ils sont un frein à l'accès aux soins. Les aînés qui font face à un appauvrissement galopant n'ont pas les moyens de payer pour ces frais-là. Cette fois, c'est Maurice Dupont que je vais citer. Lui, il est président de la Fédération de l'âge d'or du Québec. «Il faut cesser de jouer à l'autruche, les aînés et les plus vulnérables devront faire des choix. La santé ou l'épicerie? On le répète depuis un bon moment — dit M. Dupont — malheureusement en vain, le gouvernement joue avec la qualité de vie des aînés; des conséquences s'ensuivront, c'est écrit!» dit le président de la Fédération de l'âge d'or du Québec.

Le président de l'AREQ maintenant, de l'association des retraitées de l'éducation et des autres services publics du Québec, Pierre-Paul Côté : «Comment le gouvernement du Québec peut-il donner son feu vert à une taxe de 50 millions de dollars par année en permettant aux médecins de facturer les frais accessoires, alors qu'il a perdu le contrôle de la rémunération de ces mêmes professionnels? C'est indécent!» de déclarer M. Côté.

Alors, ma question à la ministre : Est-ce qu'elle s'est commise en faveur des aînés? Est-ce qu'elle s'est fait leur voix au conseil des ministres à l'égard des frais accessoires?

• (15 h 20) •

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. J'aimerais en premier lieu remercier le collègue de sa question. Puisqu'il n'y a pas de caméra, il n'y a pas non plus de façon de voir le Conseil des ministres quand on siège et quand on se rencontre. Mais je rassure, M. le Président, mon collègue pour lui dire qu'à tous les jours, à toutes les rencontres qu'on a, mon travail à moi, ma vigilance à moi, c'est les aînés et la lutte contre l'intimidation. Je m'étire un peu en vous disant : responsable de Laval et députée de Mille-Îles parce qu'un rôle n'en efface pas un autre. Mais, puisqu'il n'est pas assis à cette table, il peut prétendre que je ne défends pas ou que je ne porte pas la voix, mais je le rassure en lui disant : À chaque fois, sur chaque dossier, puisque le dossier des aînés est linéaire, ce n'est pas un dossier qui se fait comme ça, c'est un dossier qui passe à travers l'ensemble des dossiers de chaque ministère.

Maintenant, dans la petite histoire du Québec, en 1979, le parti qui a mis les frais accessoires en place puis qui s'est assuré qu'on le fasse, c'est le Parti québécois. Ça fait que je veux bien qu'on nous relance la balle de notre côté en disant : Qu'avez-vous fait puis qu'allez-vous faire? Mais, nécessairement, rappelons-nous que, dans la petite histoire, en 1979, ils l'ont mis en place, en 2002, ils ont voulu corriger le tir, ce n'est pas arrivé. Mais, dans le programme électoral du PQ, hein, on se rappelle, plus prospère, là, c'était le programme électoral, si je ne me trompe pas, il y avait une visée... l'article 24 : «Viser une plus grande accessibilité [en] services de santé et aux services sociaux.» Et il y a un petit endroit où on dit : «Doter le système de santé de balises claires afin de protéger l'accès aux services et d'encadrer les frais accessoires abusifs.» Bien, savez-vous quoi, M. le Président? C'est à ça que s'est engagé le ministre de la Santé.

Alors, quand les gens se sont prononcés et ont dit : Il faut regarder ça avec beaucoup d'attention, il faut faire en sorte qu'on se préoccupe des frais accessoires, bien, le ministre de la Santé s'est engagé à pieds joints et a été appuyé par l'ensemble du Conseil des ministres, la ministre des Aînés mais la ministre des Services sociaux aussi, pour vraiment se dire qu'il faut regarder cette problématique, et l'encadrer, et la baliser de façon intelligente.

Alors, je crois que mon collègue de Richelieu peut... je m'attendrais à ce qu'il puisse nous féliciter puisqu'on a pris une bonne idée qui était dans le cahier d'un programme d'un parti puis on a dit : Savez-vous quoi? Elle est tellement bonne, cette idée-là, qu'on va la mettre en application. Donc, oui, on s'en préoccupe, oui, on veut faire en sorte que les frais sont regardés. Et le projet de loi n° 20 va exactement dans cette direction-là.

Le Président (M. Picard) : Merci, M. le député de Richelieu.

M. Rochon : Merci, M. le Président. J'observe que le ministre de la Santé a prêté ses lignes à la ministre des Aînés. Je croirais l'entendre. Je croirais l'entendre, c'est presque du mot à mot.

Tout à l'heure, c'est sous forme interrogative que je disais m'attendre à ce que la ministre des Aînés se fasse la voix des aînés. Je demandais : La ministre des Aînés s'est-elle commise en faveur des aînés, au Conseil des ministres, sur les frais accessoires? Je l'ai entendue nous répondre que si, elle s'était commise. Et je crois avoir compris qu'elle n'était, comme les aînés, alors, puisqu'elle s'en est fait le porte-voix, pas très heureuse de ces frais accessoires.

Continue-t-elle, la ministre des Aînés, à être plutôt de mauvaise humeur par rapport aux frais accessoires imposés par son collègue de la Santé?

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : M. le Président, mon humeur n'a rien à faire avec l'importance des dossiers. Il y a des jours que je suis de mauvaise humeur, il y a des jours que je suis de bonne humeur. Mais je suis surtout toujours dans la même équipe, M. le député. Et, au Conseil des ministres, je vous fais une confidence parce qu'on n'est pas supposés de dire ce qui se passe là, mais, au Conseil des ministres, je n'ai qu'à m'étirer le bras comme ça et je touche à mon collègue de la Santé. Il est assis juste à côté de moi. Alors, vous comprendrez que, quelquefois, de par notre comportement et notre tempérament, on est un peu délinquants puis on se fait des rencontres à nous deux. Mais sachez qu'à tout moment, à chaque fois qu'on se préoccupe, à chaque fois qu'on pose des questions, à chaque fois qu'on veut avancer un dossier qui, directement ou indirectement, touche aux aînés, je suis au rendez-vous.

M. Rochon : Sur les frais accessoires, toujours, M. le Président, vous savez que nous attendons toujours le détail par règlement de ces fameux frais. Nous attendons toujours les montants qui pourront être facturés aux patients. Ça

fait cinq mois que le projet de loi n° 20 a été adopté sur division, j'insiste. Alors, quand aurons-nous enfin droit à ce règlement qui nous donnera le détail et les montants des frais accessoires?

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Vous connaissez mon franc-parler, M. le Président. Ça va arriver quand ça va être prêt. Ça va arriver quand tous les gens auront fait le tour du dossier et auront fait en sorte que mon collègue pourra le déposer avec certitude que c'est la meilleure proposition. Je suis sûre que la hâte ne fera pas en sorte que le dossier sera meilleur.

Le Président (M. Picard) : M. le député de Richelieu.

M. Rochon : Alors, à la prochaine rencontre du Conseil des ministres, la ministre pourrait s'étirer le bras et dire à son collègue de la Santé que le Québec tout entier attend ce règlement.

Soins à domicile, M. le Président, plusieurs organismes représentant les aînés puis les malades, les proches aidants et des professionnels de la santé ont réclamé pas plus tard qu'hier, pas plus tard qu'hier, une réallocation des ressources afin de combler le sous-financement chronique des soins à domicile et afin de réduire les importantes listes d'attente. Nous avons voté un projet de loi — c'est entre guillemets — qui est maintenant entré en vigueur : mourir dans la dignité. Peut-on commencer par vivre dans la dignité avant de mourir dans la dignité, a lancé le directeur général du réseau FADOQ, Fédération de l'âge d'or du Québec, M. Danis Prud'homme.

Paul Brunet, se disant exaspéré par les promesses brisées depuis plus d'une décennie en matière de soins à domicile, a même été jusqu'à réclamer d'Ottawa qu'il demande une reddition de comptes à Québec pour la diminution des soins à domicile. Le réseau FADOQ affirme que les politiques du ministre de la Santé, celui qui est à quelques pieds, là, de la ministre des Aînés, à la table de Conseil des ministres...

Une voix : ...

• (15 h 30) •

M. Rochon : Ah! je l'ai retenu parce que je me dis que peut-être ça pourrait servir aux aînés si elle décidait d'être un peu plus, comment dire, combative en leur faveur. Alors, le réseau FADOQ affirme que les politiques du ministre de la Santé se traduisent par une privatisation, dans les faits, des services aux aînés puisque ceux-ci n'ont d'autre choix que de payer de leur poche pour en obtenir en attendant d'en recevoir du secteur public.

On estime à quelque 16 500 le nombre d'aînés en attente de services de maintien à domicile au Québec, et le temps d'attente varie de six mois à un an. Pas besoin de vous dire que ça engendre, ça, des drames humains, des proches aidants à bout de souffle, des couples qui vivent ensemble depuis 50 ans, là, et qui doivent se résoudre à vivre séparés, pas de soins à domicile. Donc, l'un des deux, qui en requiert, se dirige vers une ressource d'hébergement. Ce sont des drames humains, les enfants qui s'inquiètent de ce qu'il adviendra de leurs parents désormais séparés.

Selon l'avocat spécialisé en droit de la santé Jean-Pierre Ménard, le ministre de la Santé dirige le réseau de manière autocratique dans l'intérêt d'abord de la profession médicale, et ce, au détriment des besoins des usagers. Selon la FADOQ, les aînés doivent dépenser en moyenne entre 200 \$ et 250 \$ par mois pour des services privés selon l'ampleur de leurs besoins, une somme dont la plupart ne disposent pas. Pourquoi? Pourquoi n'en disposent-ils pas, les aînés? Bien, il y a un aîné sur deux, au Québec, qui vit avec un revenu annuel moyen de moins de 20 000 \$. Ça, ça ajoute au casse-tête et ça ajoute aux drames humains dont je parlais tantôt.

Le Regroupement des aidants naturels du Québec souligne pour sa part que le soutien aux proches aidants est aussi nettement insuffisant et que ceux-ci peinent à prendre la relève en attendant l'aide publique. Alors que plusieurs proches aidants souffrent d'épuisement, le gouvernement a fermé, en 2015 une vingtaine de centres de jour pour personnes âgées et réduit les heures d'ouverture de plusieurs autres qui offraient un répit aux aidants en plus de représenter un rare espace de socialisation pour les aînés.

Alors, la ministre, elle annonce toutes sortes de subventions, là, de nouveaux projets, puis, pendant ce temps-là, là, vous m'avez entendu, là, une vingtaine de centres de jour pour personnes âgées... réduit ses heures d'ouverture. Ils offraient du répit aux aidants en plus de représenter un espace de socialisation.

La Fédération interprofessionnelle de la santé rejette les prétentions du ministre à l'effet que la situation s'est améliorée, du ministre de la Santé. Selon sa vice-présidente, Line Larocque, l'augmentation du nombre d'heures de services à domicile qu'avance le ministère est une illusion comptable. Tous les organismes affirment que l'ajout de 60 millions de dollars à l'enveloppe des soins à domicile dans le dernier budget du ministre des Finances n'améliorera pas la situation puisque ça ne comble même pas le manque à gagner issu des compressions précédentes, encore moins les besoins grandissants d'une population vieillissante.

J'ai entendu tout à l'heure la ministre dans ses remarques préliminaires, dans son discours d'ouverture, vanter l'ajout de ces 60 millions de dollars. Croit-elle sérieusement, la ministre des Aînés, croit-elle sérieusement que ça répond aux besoins des aînés, qui sont ceux qui, en majorité, sollicitent ces soins à domicile pour s'y maintenir, à domicile?

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. Je ne pensais pas d'entendre dans une seule intervention autant de citations aller de part et partout. C'est quand même impressionnant d'entendre mon collègue citer tout ce qui peut exister sur la terre pour parler de tous les sujets mais de revenir finalement sur la question qu'il veut poser.

Alors, est-ce que 100 millions, sans l'appliquer dans ces crédits, sans avoir l'argent, ça aurait été mieux puis est-ce que c'était dans les crédits ou, du moins, les crédits qu'on aurait dû voir du PQ, le 100 millions? Parce qu'il a été annoncé, mais on n'a jamais vu, dans les crédits... mais d'ailleurs on n'a jamais vu les crédits qui annonçaient puis qui confirmaient le 100 millions. Chez nous, M. le député... ou M. le Président, c'est 60 millions sur la table, accessibles, en argent qui va aller directement en services. Donc, si mon collègue se demande si on est inquiets qu'il y ait 60 millions, non, il est écrit puis il est là, le 60 millions. Ce n'est pas juste dans les nuages puis dans l'imagination des gens.

Maintenant, mon collègue de la Santé est sorti pas plus tard qu'hier pour dire quoi? Pour dire qu'effectivement si on en avait plus on en mettrait plus, mais un gouvernement responsable met de l'argent qu'il a, ne fait pas miroiter un paquet de sommes sans les mettre dans ses crédits et sans être capable de les avancer. La volonté du gouvernement du Québec, c'est de se préoccuper de ses aînés et donner le plus de services possible.

Mais, M. le Président, permettez-moi de faire une petite parenthèse pour vous dire que les aînés du Québec, ce n'est pas que des gens vulnérables. Moi, je l'entends, mon collègue, faire son spectacle, là, mais ce n'est pas ça. Les aînés du Québec sont aussi...

Le Président (M. Picard) : ...Mme la ministre. M. le député.

M. Rochon : M. le Président, je ne crois pas, quand je cite la FADOQ, quand je cite M. Brunet, que je fasse un spectacle. Je pense que je donne la parole aux aînés. Mais c'est bien, ces gens que je cite retiendront que la ministre estime que je fais un spectacle. C'est le leur, Mme la ministre.

Le Président (M. Picard) : O.K., je demanderais à tout le monde d'être prudent, là. C'est un sujet très important. Donc, s'il vous plaît... Mais, tout le monde, je vous demanderais d'être très prudents dans vos propos. Merci.

Mme Charbonneau : Alors, permettez-moi de vous rappeler, M. le Président, que les aînés du Québec sont des gens actifs, sont des gens en santé. D'ailleurs, le gouvernement du Québec, je dirais, le gouvernement libéral y croit tellement qu'il a nommé une ministre des Aînés. Il a décidé d'en donner un titre et de nommer quelqu'un pour s'en préoccuper au quotidien. Il ne l'a pas juste balayé sous le titre de la santé puisque les aînés du Québec sont des bénévoles, sont des travailleurs, sont des coachs, ils sont des leaders dans notre communauté. Ce sont des gens qui, au quotidien, s'occupent des aînés. On a des gens, dans le quotidien... et je vous le dis en vous faisant un clin d'oeil parce qu'alentour de cette table-ci je n'ai peut-être pas assez de doigts sur mes mains pour compter les gens au-delà de 50 ans. Et, à la FADOQ, que vous citez si bien, les membres du comité de M. Dupont, tous ses membres, ont plus de 50 ans. La FADOQ ouvre sa carte à partir de 50 ans.

Donc, vous avez compris que les aînés du Québec sont des gens impliqués, qui sont dans l'action et qui font en sorte qu'à chaque fois que je les rencontre, à chaque fois que... D'ailleurs, j'étais avec M. Dupont vendredi passé à Montréal, avec son directeur général, et on parlait de différents sujets. Bien, ils sont très actifs.

Donc, j'aimerais ça que, dans notre volonté mutuelle de mettre de l'avant les aînés du Québec, on puisse en parler de façon positive puisque ceux-ci sont des gens actifs, en action dans nos communautés. Et je vous dirais que plusieurs organismes au Québec fonctionnent et fonctionnent très bien, j'en nomme un parce que je l'apprécie énormément, les popotes roulantes du Québec, bien, ils fonctionnent parce qu'on a des aînés qui s'occupent des aînés.

À chaque année, j'ai des gens qui vont livrer à chaque semaine des repas aux aînés par des aînés pour des aînés. Et c'est extraordinaire parce que, s'ils n'étaient pas présents, on n'aurait pas un fonctionnement aussi actif dans la communauté. Donc, permettez-moi de nous rappeler qu'on a des aînés actifs, au Québec, qui sont en forme et en santé. On n'a pas juste des gens vulnérables.

Par contre, ce pourquoi vous posez vos questions touche spécifiquement une clientèle, une clientèle que vous aimez bien nous rappeler et à laquelle il faut s'attarder parce que les gens qui sont en grande vulnérabilité sont d'ailleurs très, très importants pour nous.

Le Président (M. Picard) : En terminant, Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Je vais m'arrêter là parce que j'aurais pu vous citer quelque chose. Je suis sûre que j'aurai l'opportunité de revenir avec les investissements qu'on a faits et la volonté qu'on a d'en mettre plus pour les aînés du Québec.

Le Président (M. Picard) : Nous allons maintenant du...

M. Rochon : ...cinq secondes?

Le Président (M. Picard) : Allez-y.

M. Rochon : Je veux dire que je reconnais ici la malsaine habitude de ce gouvernement. Il ne veut pas qu'on parle des clientèles vulnérables. Elle voudrait que je ne parle que des aînés en santé, M. le Président.

Le Président (M. Picard) : Merci, M. le député. Merci, M. le député, les cinq secondes sont passées. Maintenant, nous entreprenons le bloc de la partie gouvernementale. M. le député de Portneuf, je vous demanderais de vous adresser à la présidence, nous sommes là pour vous écouter. Tout le monde, tous les intervenants, vous vous adressez à la présidence pour éviter les dialogues infructueux.

M. Matte : Merci, M. le Président. Alors, je voudrais profiter aux salutations d'usage aussi pour saluer mes collègues ainsi que le personnel qui vous accompagne, Mme la ministre, là, pour cette période de crédits.

C'est avec plaisir que vous avez annoncé, cette semaine dans mon comté mardi, une aide financière afin de développer un réseau d'aide aux aînés. Alors, ce réseau d'aide là, comme vous l'avez mentionné... comment que c'est important pour notre gouvernement, la priorité des personnes âgées, comment c'est important de s'assurer que nos personnes âgées vont pouvoir demeurer le plus longtemps possible dans leurs résidences avec des soins en sécurité mais aussi avec des services de proximité.

Vous avez eu le plaisir de rencontrer neuf représentants de l'âge d'or de la FADOQ de Portneuf ainsi que les maires concernés. C'était le fruit d'une consultation qui a développé, il y a quelques années sur un forum, quel est le besoin des personnes âgées, comment qu'on peut leur assurer un service qui va répondre à leurs attentes. Et vous étiez aussi en mesure de constater avec quel intérêt que les gens vous ont écoutée par rapport à cette nouvelle.

Vous avez démontré aussi que de soutenir financièrement des initiatives, c'était important pour les personnes âgées, mais c'était aussi important de se doter d'un environnement sain et sécuritaire. Vous nous avez expliqué aussi que QADA, qui signifie Québec ami des aînés... comment c'était important. Ça se développe en deux volets. Il y a un volet qui est beaucoup plus axé sur les actions communautaires, mais il y a aussi un volet, là, qui est plus basé sur leurs programmes nationaux et l'expérimentation.

Je pense, pour le bénéfice du monde, c'était un volet qu'on ne maîtrisait pas, qu'on ne connaissait pas, mais vous avez réussi à le vulgariser. Je pense que, pour le bénéfice de nos auditeurs, ça serait important que vous puissiez nous dire en quoi le programme QADA peut répondre à nos attentes, là, au niveau des actions communautaires.

• (15 h 40) •

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. Permettez-moi de vous dire, M. le Président, puisque je dois m'adresser à travers vous, que j'ai passé vraiment un très bon mardi matin. Je suis allée dans une ville qui s'appelle, et tenez-vous bien, peut-être que vous l'avez croisée, à chaque fois, ça me fait sourire, Saint-Marc-des-Carières. Il faut le faire! Il y a un saint Marc de Carrière. Ça nous amuse parce qu'on a un collègue qui s'appelle Marc Carrière, c'est le député de Chapleau, et ça fait toujours rire un peu quand on voit son nom sur une pancarte avec le principe de saint Marc de Carrière.

Maintenant, l'avantage que j'ai eu mardi matin, c'est, un, d'être avec mon collègue, mais il y avait avec lui, effectivement, le maire de la place et les maires environnants. Et, je vous le disais un peu plus tôt, dans le beau comté de Portneuf, il y a 18 villes, il n'y en a qu'une qui n'est pas encore municipalité amie des aînés, et ça va se faire au mois d'août de cette année. Donc, il y aura peut-être, peut-être, le premier comté complet ami des aînés. Je ne sais pas si on va appeler ça... on va trouver un autre acronyme que QADA ou MADA, mais on va y penser, M. le député, pour vous, pour que vous puissiez dire que vous êtes la circonscription amie des aînés, hein, on pourrait le dire comme ça.

Le projet QADA a plusieurs avenues et plusieurs façons de regarder, mais permettez-moi de vous décliner quelques aspects de ce programme pour pouvoir peut-être même éveiller chez certains partenaires qui nous écoutent aujourd'hui ou certains citoyens la réflexion par rapport à l'application puis aller demander de pouvoir appliquer sur ce programme.

Donc, que fait QADA? Bien, il soutient financièrement des initiatives ayant pour objectif d'adapter les milieux de vie aux réalités des personnes aînées, donc on reste toujours dans notre principe aîné, il permet aux personnes aînées de rester chez elles, dans leur communauté, dans des environnements sains, sécuritaires et accueillants, dans un esprit de développement durable, et il vise également à favoriser la participation des personnes aînées au développement social, économique, culturel de la communauté.

Vous savez, dans chacune de nos régions du Québec, on a ce qu'on appelle des tables de concertation. Et, dans le comté de mon collègue de Portneuf, il y a un homme impliqué, reconnu, qui parle à tout le monde et qui fait en sorte qu'il peut parler à la table de concertation de Québec, qui est sous le joug de Mme Gagnon, qui s'en occupe en tant que présidente. Mais M. Fleury était de la réunion. Il nous a vraiment retenus sur les sujets du projet qu'on avait en place. Mais, dans la volonté de QADA, les gens ont fait de la concertation avec le milieu, ils ont fait un forum pour parler des besoins des aînés de Portneuf parce que, M. le Président, au Québec, tout le monde n'a pas les mêmes besoins partout. Quand j'habite à Montréal, je n'ai pas les mêmes besoins que j'ai à Portneuf et je n'ai pas les mêmes besoins que j'aurais besoin aux Îles-de-la-Madeleine. Partout, c'est différent, et la concertation fait en sorte qu'on peut asseoir les gens ensemble, les différents partenaires, et faire des propositions en projets.

Pour nous, QADA, cette année, je le disais un peu plus tôt, bien, l'annonce que j'ai faite au mois de mars était de 10 millions de dollars. Il y a une annonce qui a été faite en octobre sur le projet QADA aussi, donc, à peine quelques mois plus tôt, qui était de 5 millions de dollars. Donc, vous avez compris que notre volonté d'investir et de faire en sorte que, dans chacun des milieux du Québec, on puisse mettre en ébullition des idées et des actions, bien, on le fait à travers le programme QADA, qui passe aussi en partie avec une complicité pour le programme MADA.

Pour nous, en ce moment, l'annonce 2014-2015 qui a été faite, c'est 29 projets, l'annonce qui a été faite au mois de mars, c'est 81 projets. Donc, pour le Québec au complet, il y a plus d'une action par endroit. C'est toujours des sommes qui se déclinent entre un à trois ans pour s'assurer la continuité mais toujours avec une responsabilité. Puis je le dis souvent aux gens que je rencontre parce que c'est important de l'entendre : l'objectif du gouvernement du Québec, c'est de souffler sur les braises d'une bonne idée, mais après c'est aux gens qui sont impliqués de s'assurer que le feu est alimenté. Donc, il faut que les gens trouvent, à l'intérieur des années prescrites par le projet, la somme qu'ils ont à mettre en place pour pouvoir perdurer, faire en sorte que le système continue, faire en sorte que le projet puisse survivre dans la communauté, pour la

communauté et avec la communauté puisque les aînés souhaitent avoir des services de proximité le plus près de chez eux. Ça peut varier d'un endroit à l'autre, mais le projet CADA fait en sorte que les aînés de chacun des milieux s'assoient ensemble, réfléchissent, parlent avec les gens, les élus de la place, hein, la municipalité, les gens des commissions scolaires, les gens des églises, et qu'ils mettent en place un projet qui vient faire en sorte qu'ils se retrouvent dans un milieu sain, sécuritaire, et qui vient compléter un peu les actions qu'ils veulent mettre en place dans chacun des milieux.

Le Président (M. Picard) : Merci, Mme la ministre. M. le député de Portneuf.

M. Matte : Merci, M. le Président. Je vous informe, Mme la ministre, que, si, mardi, c'était un plaisir puis que ça a fait votre semaine, vous pouvez compter sur moi, je peux vous inviter à chaque mardi, là, surtout si vous nous annoncez une subvention comme ça, hein?

Vous étiez aussi en mesure de constater comment la population est vieillissante dans certaines municipalités. Sur des données de 2014, on constatait que 25,7 % de la population était plus âgée que 65 ans. Et, dans les 10 prochaines années, si la tendance se maintient, 30 % de la population aura 65 ans et plus, d'où l'importance de pouvoir réagir actuellement, là, sur le vieillissement de nos personnes âgées.

Vous nous avez parlé des objectifs, là, et des projets concernant les actions communautaires, mais il y a le deuxième volet aussi, qui touche les projets nationaux et expérimentaux, là, O.K.? J'aimerais ça, là, qu'on puisse, là, les vulgariser de façon à ce qu'on puisse vraiment comprendre c'est quoi, les objectifs, c'est quoi, le nombre de projets et le budget.

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Pour le volet Soutien aux projets nationaux et expérimentation, vous avez compris que, quand on dit expérimentation, c'est un projet qui est à ses premiers souffles. C'est un regard qu'on porte sur la possibilité de mettre en place, c'est une réflexion, c'est un amalgame, une concertation. Dans le volet Soutien aux projets nationaux et expérimentation, ça a été un investissement de 5,5 millions. Je peux vous donner un exemple, là, le 16 mars dernier, il y a eu un lancement d'une campagne nationale de sensibilisation sur les droits des aînés dans le réseau de la santé de la Fédération des centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes. Bien, c'est à eux qu'on a donné des sous pour qu'ils puissent mettre en place tout ce principe auprès de certains citoyens.

Dans le volet Soutien aux actions communautaires, on est plus proches des gens, on est plus dans le maintien puis la mise en application de quelque chose qui a été peut-être dans la première phase, c'est-à-dire l'expérimentation. Donc, ça permet d'améliorer la qualité de vie des aînés, ça permet de créer concrètement des conditions idéales pour les aînés, ça permet de soutenir la réalisation de projets locaux ou régionaux issus notamment des plans d'action élaborés dans le cadre de la démarche MADA. Cette année, je vous le disais, on a annoncé 3 millions... c'est le contraire, ce n'est pas 3 millions sur 10 ans mais 10 millions sur trois ans, c'est beaucoup mieux, pour la réalisation de 81 projets dans 16 régions du Québec. Puis, M. le député, vous en parliez, de ce qui se passait chez vous. C'était l'exemple que j'avais puisque c'était l'exemple le plus frais en tête, l'exemple que vous avez apporté par rapport à ce qui s'est annoncé chez vous, au niveau de Richelieu.

Le premier projet que je vous parlais, bien, ils ont pu créer, hein, différents fascicules pour entrer en contact avec les aînés, leur donner l'information et faire en sorte que chaque aîné de la région de Centre-Québec, qui a été fait par la Fédération des centres d'assistance, je vous le disais, mais c'est beaucoup Centre-Québec, bien, a fait un dépliant pour aider les aînés à connaître leurs droits, les utiliser et faire en sorte que, s'ils avaient des choses à nous recommander ou des choses à nous dire qui ne fonctionnaient pas, bien, ils ont l'ensemble de l'information pour le faire.

Donc, quand on dit que les aînés ont des droits, c'est une chose, mais d'avoir accès et de faire en sorte qu'ils peuvent prendre communication avec les gens pour s'assurer de faire valoir leurs droits, bien, on met en application certaines mesures pour pouvoir leur permettre de le faire.

• (15 h 50) •

Le Président (M. Picard) : Merci, Mme la ministre. Mme la députée de Chauveau, il reste huit minutes.

Mme Tremblay : Merci beaucoup, M. le Président. Bonjour, Mme la ministre, à votre équipe également. Alors, ça me fait plaisir de participer à ces études de crédits. Bonjour, tout le monde.

J'aimerais vous parler d'abord du plan d'action gouvernemental pour lutter contre la maltraitance. On sait que la maltraitance envers les personnes âgées, c'est un problème social assez important qui toucherait entre 4 % et 7 % des personnes âgées, selon les dernières études. Au Québec, si on fait la proportion, ça représenterait être environ 60 000 et 100 000 personnes. Donc, c'est beaucoup. La maltraitance, ça se vit sous différentes formes, que ce soit psychologique, physique, sexuelle, matérielle, financière. Et ce qui est triste, c'est que la plupart des victimes sont maltraitées par un de leurs proches, donc que ce soit les enfants, un conjoint, conjointe, des amis, du voisinage. C'est pour ça aussi que c'est aussi tabou, parce que, souvent, elles n'osent pas dénoncer parce que, bien, elles aiment la personne, et elles craignent aussi les risques de représailles, et elles tiennent à préserver le lien. Et ça touche tout le monde, autant les pauvres que les riches, autant les gens qui demeurent en région qu'en ville, autant les hommes que les femmes, à domicile ou encore les personnes âgées qui vivent en milieu institutionnel.

Le plan d'action gouvernemental, ce qu'on appelle communément le PAM, a été lancé par Marguerite Blais en 2010 et il s'échelonnait de 2010 à 2015. On parle d'une quarantaine de mesures, 39 mesures exactement, impliquant plusieurs ministères, dont quatre mesures-phares pour un montant de 20 millions de dollars, une campagne de sensibilisation du grand public, instauration d'une ligne téléphonique d'écoute et de référence, mise en place de coordonnateurs régionaux,

création d'une chaire de recherche universitaire. Et, lorsqu'on feuillette, en quelque sorte, le plan d'action, bien, on réalise qu'il y a différentes mesures qui ont été mises en place, dont un dépliant contre les fraudes financières, ligne Abus Aînés, création d'une chaire de recherche, la création des coordonnateurs régionaux. Sauf que, là, le plan d'action est échu, donc est échu depuis 2015. Qu'est-ce que vous entendez faire concrètement?

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. Je le disais un peu au début, mais je suis passée quand même rapidement dessus. On a pris la décision de le prolonger jusqu'en 2017. Notre volonté, c'est de le faire concorder aussi avec le renouvellement de vivre et vieillir chez soi pour pouvoir regarder avec les aînés du Québec pour les deux prochaines années les actions à mettre en place, ceux à bonifier, ceux à corriger mais ceux qu'on pourrait retirer aussi.

Rappelons-nous qu'en 2010 quand notre collègue a fait le tour du Québec pour prendre le pouls il y avait des mesures qui n'existaient pas du tout. Prenons comme exemple la ligne Aide Abus Aînés où les aînés n'avaient aucune référence ou très peu pour pouvoir aller chercher de l'aide ou un guide sur comment je fais. Parce que vous l'avez très, très bien signalé, souvent, un aîné, l'abuseur, la personne qui pose les gestes qui sont inadéquats, sont souvent très, très proches : un enfant, un conjoint, un voisin. Toute condition défavorable pourrait faire en sorte que l'environnement est malsain. La question doit se poser. Elle peut se poser par l'aîné lui-même, mais elle peut se poser aussi par un autre enfant qui a un doute, par un voisin qui voit des choses puis qui se pose des questions. Donc, la ligne a été mise en place dès le départ. C'était une des mesures-phares, hein, du plan d'action qui faisait en sorte qu'on pouvait voir et répondre aux questions de chacun de nos aînés. Maintenant, elle fait partie des services que les aînés ont. Donc, est-ce qu'on est obligés de la mentionner dans une mesure-phare? Peut-être pas. Peut-être que ça peut être une mesure en continuité. Il y a des mesures différentes qui peuvent peut-être être regardées.

Je vous en nomme une autre puisque, dans le plan qu'on a mis en place sur l'intimidation, on a aussi mis en place, avec la collaboration de mes collègues, un comité sur la cyberintimidation. Et on s'est vite aperçu que la cyberintimidation, ça ne se limitait qu'aux jeunes. Elle va aussi vers les aînés. Et ceux-ci se sentent quelquefois désarmés par cette technologie qui va beaucoup trop vite mais à laquelle ils veulent adhérer et faire en sorte qu'ils puissent y répondre. Donc, peut-être que les aînés du Québec vont nous dire : Il faudrait peut-être s'attarder plus par rapport à la cyberintimidation, à la cybermaltraitance. On a eu des aînés qui ont perdu des sommes importantes par le biais de l'informatique. Donc, il faut s'attarder à une façon de faire qui peut nous dire s'il y a des nouvelles mesures qu'on doit mettre en place.

Pour ça, la ministre des Aînés a déjà annoncé qu'elle va faire le tour du Québec pour parler aux aînés du Québec des mesures à revoir, à bonifier puis à structurer pour le plan d'action qui pourrait prendre sa place en 2017. Donc, toutes les mesures qui sont dans notre plan d'action 2010-2015 vont être prolongées jusqu'en 2017, et, en 2017, nous espérons avoir le privilège de déposer un nouveau plan d'action avec l'accord de tous les aînés du Québec.

Mme Tremblay : J'imagine qu'il y a une évaluation qui a été faite du PAM 2010 à 2015 pour chaque mesure. Vous parliez tout à l'heure de la ligne Abus Aînés, qui est un peu une mesure-phare. Donc, j'en déduis que ça a bien fonctionné. On va y revenir un peu plus tard. Mais, c'est ça, avez-vous fait une analyse, peut-être en pourcentage, de la réalisation de chaque action dans ce plan-là, évaluer ce qui a bien fonctionné, ce qui a moins bien fonctionné? Et quelle est, justement, cette analyse?

Mme Charbonneau : Je vous dirais que les mesures sont regardées dans l'ensemble. Oui, il y a une analyse qui est commencée, mais il faut les regarder avec beaucoup de structure parce que chacune d'elles touche un angle différent. Mais prenons la ligne Abus Aînés. Je vous dirais que déjà, dès le départ, on pourrait penser que ce n'est qu'une ligne téléphonique, mais il y a de la formation qui a été faite à partir de cette ligne et pour l'utilisation de cette ligne. Donc, il y a 852 intervenants des RSSS, des... là, je...

Des voix : ...

Mme Charbonneau : ...le réseau des services de la santé publique, qui a... des services sociaux... santé et services sociaux — et on aime ça, les s dans ces affaires-là — qui ont été rencontrés sur 16 régions du Québec. Il y a le déploiement du *Guide de référence pour contrer la maltraitance*, je vous le montrais un peu comme ça, tantôt, vite, vite, mais qui a été déployé aussi sur l'ensemble de la structure au Québec. Il y a des ateliers thématiques introduits au programme de formation initial de l'École nationale de police, et j'y étais il y a de ça à peine une semaine et demie, où il y avait une conférence qui se faisait à même l'institut qu'on a, à Nicolet, pour les policiers sur le principe de la maltraitance. Donc, ça, c'est quand même extraordinaire de savoir qu'on se rend dans l'ensemble des structures pour la sécurité pour nos aînés.

On a de la formation visant à accroître les connaissances sur l'incapacité et les mesures de protection parce que, oui, il faut dire que notre Curateur public est aussi en action par rapport à la maltraitance et à la volonté de protéger nos aînés. Il y a 77 formations sur l'échange de renseignements et tout l'aspect de la confidentialité parce que, vous savez, les renseignements au niveau du ministère de la Justice, c'est comme à la Santé, c'est tissé très, très serré pour ne pas laisser échapper de l'information qui ne devrait pas partir. Mais, quand on parle de l'aspect sociojudiciaire, bien il faut le regarder avec différents partenaires. Donc, la volonté... et la ligne qu'on a mise en place nous a aidés à mettre en place et réfléchir à tout ça. Ce n'est pas qu'une ligne téléphonique, c'était une application de la ligne sur l'ensemble de la structure du Québec, qui faisait en sorte qu'on peut donner de l'appui, de l'aide et de l'information à l'ensemble des intervenants du...

Le Président (M. Picard) : Merci, Mme la ministre. Il reste 30 secondes.

Mme Tremblay : Alors, tout simplement mentionner que, tout à l'heure, on va revenir, d'ailleurs, sur la ligne Abus Aînés. J'aimerais avoir davantage de détails sur, bon, la popularité de cette ligne-là, tout ça. Mais on va y revenir dans une prochaine question parce qu'en 30 secondes on ne réussira pas à passer à travers, j'imagine. Alors, je suis prête à céder la place à l'opposition.

Le Président (M. Picard) : Merci, Mme la députée de Chauveau. Pour le deuxième groupe d'opposition, un bloc de 20 minutes. M. le député de Lévis.

• (16 heures) •

M. Paradis (Lévis) : Merci, M. le Président. Je veux commencer avec une histoire plate qui n'est pas agréable. Aujourd'hui, il y a un homme qui se retrouve face à la justice, ça se passe là, là. On est tous conscients un peu de la nouvelle, puis je n'irai pas dans les détails, bien que tout soit public. Alors, il n'y a pas de nom à protéger, tout est public. C'est un homme qui fait face à la justice, qui fait face à des accusations d'agression sexuelle sur une octogénaire qui était atteinte d'Alzheimer. La dame se souvient à peine de ce qu'il s'est passé. Ce n'est pas drôle. Puis vous avez raison de dire qu'il y a des aînés heureux, puis il y en a pour qui ça va bien, puis il y en a beaucoup, j'en rencontre. Mais il y en a qui craignent également... et même ceux pour qui ça va bien, on souhaite avoir davantage de sécurité parce qu'une histoire comme celle-là, elle est réelle maintenant, et il y en a d'autres. Puis la collègue, elle vient de parler, il y a deux instants, de maltraitance, puis il y a beaucoup de personnes qui sont touchées par ça.

On a dit, il y a deux instants, faire davantage. Concrètement, c'est quoi? C'est tabou, il ne faut pas... bon, eux... Alors, parce que c'est tabou, oui, il faut en parler davantage. Concrètement, Mme la ministre. Oui, il faut se lever et le crier haut et fort. Tout éléments dérangeant touchant nos aînés doit être mis à jour. Je vous parle de celle-là parce que c'est actuel, parce qu'il y a des dommages collatéraux, parce qu'il n'y a pas rien que la dame en question qui se demande ce qui s'est passé, qui, même si sa vie est avancée, ça n'améliore pas sa vie, puis il y a tous ceux autour qui vivent également ce drame-là.

Mme la ministre, il n'y a pas bien, bien longtemps en Mauricie, il y a une dame qui a chuté. N'eût été du fait que quelqu'un passe par là pour dire qu'elle avait chuté, on ne s'en était pas rendu compte, personne. Alors, il a fallu réintervenir, faire en sorte qu'on la prenne en charge. Ça a été fait, puis je vous dirai que, dans ce domaine-là, il y a des actions qui ont été posées pour faire en sorte que ça ne se répète pas. Malheureusement, ça arrive encore. C'est pour ça qu'il faut parler des cas désagréables. Ça ne veut pas dire qu'on cache le fait que les aînés soient heureux puis qu'au moment où on se parle il y en a qui sont à faire des activités, qui nous écoutent, qui ont de la famille, qui ont de la visite. Mais même ceux-là ont le droit d'être sécurisés et protégés. Alors faire davantage. Quand on a des plans, ils sont reportés pour deux ans venant, c'est correct. Allons plus loin.

Il y a des années qu'on parle de l'installation de caméras dans les chambres d'aînés en CHSLD ou en résidences privées. Il y a des années qu'on parle de caméras qui permettraient de protéger davantage 110 000 aînés qui vivent dans des résidences privées, 37 000 qui vivent dans les CHSLD. Quand une famille songe à installer une caméra, Mme la ministre, M. le Président, ce n'est pas par gaîté de coeur, c'est parce qu'on a l'impression qu'il risque peut-être de se passer quelque chose, c'est une mesure de sécurité pour l'aîné que l'on aime, c'est une mesure de sécurité pour les employés également.

Alors, la ministre est au courant de ce dont je parle parce que nous, à la Coalition avenir Québec, on considère que la sécurité des aînés doit passer avant tout et on a déposé, il y a peu de temps... en fait, il y a peu de temps, il y a trop longtemps, en avril 2015, une lettre du Vice-Protecteur du citoyen qui expliquait noir sur blanc, avril 2015, qu'il était tout à fait légal d'installer des caméras de surveillance — et là je le cite, j'ouvre les guillemets : «Dans l'état actuel du droit, l'usager [...] qui installe [une caméra] dans [sa] chambre privée, à l'insu de l'établissement, [...] ne posent aucun geste illégal.» J'ajoute qu'aucune autorisation préalable n'a à être obtenue de l'établissement. Certaines balises doivent être mises en place, on le sait. D'ailleurs, à ce chapitre-là davantage, je parle d'avril 2015, vous avez demandé au Comité national d'éthique — je sais que c'est la réponse que vous me prépariez, je vais vous la donner pour vous — sur le vieillissement, qui, en juillet 2015, remet son rapport, 113 pages, où on dit : Le statu quo n'est plus possible. Il faut bouger.

Comptons les mois à travers les recommandations. Le ministre de la Santé lui-même, avec qui vous travaillez en étroite collaboration et qui, plus souvent qu'autrement, prend la parole à votre place, disait à Radio-Canada que le dossier relevait de vous, qu'il était ouvert à accorder le droit d'installer des caméras de surveillance et que vous aviez donc les dossiers et les recommandations depuis maintenant neuf mois. Neuf mois, là, on parle d'aînés, mais, neuf mois, il y a de la vie qui commence aussi. C'est un cycle normal. Alors, on devrait normalement, permettez-moi l'expression, en tout respect, accoucher de quelque chose. Vous avez tout à fait raison. Et d'ailleurs vous avez un membre de votre personnel qui est en congé de maternité actuellement, trois.

Permettez-moi maintenant, sur ma question, de savoir ce qui se passe. Quand les aînés auront-ils le droit d'installer des caméras, s'ils le souhaitent, dans leur chambre privée en fonction de certaines balises? Avez-vous abordé la question avec le ministre de la Santé? Est-ce que vous avez déjà distribué des recommandations sur ce dossier-là pour lequel vous vous étiez montrés ouverts mais qui n'aboutit pas?

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. M. le Président, on n'a pas reporté le plan, le PAM, hein, le plan d'action, on l'a prolongé. Mon collègue sait tout à fait l'impact des mots. On ne l'a pas arrêté, on ne l'a pas reporté, on l'a prolongé jusqu'en 2017. Donc, je veux le rassurer, il n'y a rien d'arrêté, tout continue jusqu'en 2017. On prend le temps de consulter nos aînés pour revenir avec un plan d'action, avec le PAM, en 2017. Donc, je veux juste vous rassurer, là, ce n'est pas arrêté, ce n'est pas reporté, c'est prolongé jusqu'en 2017.

Je vais aussi vous rassurer : mon collègue ne parle pas à ma place, il parle à la sienne. Et, quand on regarde la définition des responsabilités de chacun, à chaque fois que mon collègue se lève pour parler en Chambre, il parle à sa place,

dans ses responsabilités. Je vous ai déjà taquiné un jour puis je vous disais : Si on pouvait formuler les questions pour ne pas que ça touche les employés de la santé, je pourrais me lever puis répondre. Mais, toujours par la bande, ça touche la Santé, puis mon collègue y va.

Maintenant, vous me posez la question : Quand un aîné va pouvoir poser une caméra où il le veut, dans une résidence, chez lui, en résidence privée, en résidence... un CHSLD? Ma réponse, c'est : Il peut le faire maintenant, il peut le faire. Vous aviez la réponse dans votre question. Il peut le faire.

Maintenant, dans le principe qu'il peut le faire, vous avez compris aussi qu'il y a un grand débat de société entre celui qui filme, celui qui est filmé à son insu et celui qui sait qu'il est filmé. Rappelez-vous quand vous allez au guichet puis qu'il y a la petite pancarte qui dit : Ici, il y a des caméras. Quand vous rentrez dans un endroit spécifique où il y a des caméras, on vous l'indique. La question qui s'est posée au comité d'éthique, c'est : À partir du moment où on installe une caméra à l'insu de l'ensemble de l'institution, est-ce qu'on est dans ses droits ou on ne l'est pas? La réponse, c'est : Ils sont dans leurs droits.

Maintenant, on a posé la question au comité d'éthique et on s'est dit : On va se donner certains aspects et recommandations pour s'assurer que l'ensemble des intervenants sont respectés dans le geste, donc celui qui veut filmer, celui qui installe la caméra, celui qui gère l'institution, mais l'ensemble du personnel qui rentre et qui sort de la chambre aussi. Puis je vais vous en donner une autre parce que j'ai un collègue qui m'a interpellée puis qui me disait : Ça donne quoi de dire qu'il y a une caméra quand on veut les filmer? Bien, si ça ne fait qu'empêcher un geste que la personne avait l'intention de poser, on aura déjà atteint notre objectif. Mais il faut se pencher sur comment on peut faire mieux avec des outils très précis plutôt que d'avoir — puis je vous le donne en mille — une caméra qui se cache entre deux toutous, dans une armoire, dans une craque, pour voir juste une partie. J'aimerais mieux savoir que nos résidents, où qu'ils soient, puissent poser une caméra avec des balises précises où on voit sa chambre au complet, l'ensemble des interventions qui se font dans sa chambre tout en gardant son intimité et sa dignité, mais qui fait en sorte que le geste qui se pose et l'interaction qui se pose entre l'institution, le bénéficiaire ou la personne dans sa résidence se fait avec... je ne vous dirais pas intérêt, mais avec respect de l'ensemble des intervenants.

Le Président (M. Picard) : Merci, Mme la ministre. M. le député de Lévis.

M. Paradis (Lévis) : Évidemment, les gens doivent comprendre que j'aurais pu intervenir à quelques reprises pour qu'on clarifie les choses, mais la joute veut que le temps imparti aux réponses soit sensiblement le même imparti au préambule. Mais je vais y aller sur... questions très courtes, et là j'ai mon chronomètre qui est parti. Est-ce que je comprends que vous dites actuellement que tous les aînés du Québec peuvent installer leur caméra sans problème maintenant? Deuxièmement, est-ce que des recommandations ont été émises? Est-ce qu'elles ont été transmises? Troisièmement, qui décidera de la justification pour la pose de la caméra, la direction ou la famille? C'est court, ça a pris 32 secondes.

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Oui. Ce n'est pas si simple, mais je comprends ce que vous me dites quand vous me dites : C'est la joute. Mais je vais répondre à votre question en disant : Il n'y a rien qui l'interdit en ce moment. La personne qui l'installe, c'est la personne qui l'installe. Il n'y a pas d'obligation pour les uns ou pour les autres, mais il n'y a rien qui est interdit pour l'installation. Est-ce que c'est très bien balisé? La réponse, c'est non. C'est à ça qu'on est en train de se pencher en ce moment pour s'assurer, comme je vous le disais plus tôt, de le baliser correctement. Et c'est pour ça qu'on a demandé à différents intervenants de nous aider dans la réflexion qu'on a à faire.

Le Président (M. Picard) : M. le député.

M. Paradis (Lévis) : Alors, je prendrais un autre 30 secondes, M. le Président. La ministre veut être efficace. Est-ce qu'elle trouve normal qu'après neuf mois qu'on ait les recommandations sur la table on n'ait pas encore ces fameuses balises et que tant les aînés, que les employés, que les directions n'aient pas de balises claires qui sont déjà établies? Ça fait neuf mois.

Mme Charbonneau : Je vous le répète, il n'y a rien qui empêche en ce moment, ni aujourd'hui ni hier, l'installation des caméras. Je vous le répète parce que c'est important de bien dire aux gens qu'ils peuvent le faire.

Maintenant, est-ce que faire vite, c'est faire bien? Je ne suis pas sûre. Alors, je vous dirai que, quand les balises et les interventions du gouvernement vont arriver avec des balises certaines, bien, elles vont être déposées et appliquées. Maintenant, en ce moment, là, M. le député, comprenez-moi bien, il n'y a pas un aîné du Québec qui ne peut pas poser le geste.

M. Paradis (Lévis) : Neuf mois, j'aurai compris, dans la réponse de la ministre, que ce n'est pas long pour elle. Pour les aînés, ça peut l'être.

Autre question, M. le Président, sur le dossier des gicleurs. On va rester dans la sécurité. Depuis l'incendie de la résidence privée pour aînés à L'Isle-Verte en 2014, la coalition réclame depuis longtemps l'installation de gicleurs automatiques dans toutes les résidences privées pour aînés. Remarquez, c'est un peu dommage parce qu'il aura fallu ce drame dont on se rappelle tous, une enquête du coroner avec quelqu'un que j'ai eu l'occasion de côtoyer fréquemment, maintenant décédé, qui nous a expliqué que les gicleurs étaient importants dans les résidences privées du Québec. Et on le

savait déjà bien avant le drame de 2014. Aurait-on pu l'éviter? On peut toujours se l'imaginer. Ce serait un souhait qui ne peut pas se réaliser.

On a donc décidé d'agir sur un échéancier qui, à mon avis, est très long. On se donne cinq ans, et je comprends qu'il y a des travaux, on se donne cinq ans, on se donne les cinq prochaines années pour rendre obligatoire l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour aînés. J'ai l'impression que ça pourrait être plus rapide que ça. Il y a 40 000 aînés qui vivent dans des résidences privées non protégées par des gicleurs actuellement. C'est énorme.

Le gouvernement a annoncé, donc, en décembre dernier, un programme d'aide financière pour aider 1 300 résidences privées à installer des gicleurs pour les protéger contre les incendies, et voilà que, le 17 février 2015, l'ex-ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité annonce des nouvelles mesures visant cette installation-là : 116 millions de dollars sur cinq ans. Dans le budget présenté jeudi dernier, pour la première année : 1,8 million.

Je ne le sais pas, Mme la ministre déléguée aux Aînés... M. le Président, je ne sais pas si la ministre rencontre des gens qui se soucient de la sécurité de nos aînés, mais qui me disent et qui lui disent peut-être : Je suis prêt à commencer. Quand les gens viennent s'installer chez nous, là, ce n'est pas seulement de savoir ce qu'il va y avoir sur la table, c'est de savoir est-ce qu'on est en sécurité quand on demeure là. Il y a des gens qui me disent : Je suis prêt à le faire. Est-ce qu'il y a de l'argent? On a 1,8 million sur les 116 promis pour la première année, ce n'est même pas 1 % de ce qui était prévu. Est-ce que vous auriez souhaité davantage?

• (16 h 10) •

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. Je veux rappeler... Je veux vous faire une petite histoire parce que, oui, l'histoire de L'Isle-Verte, c'est un événement qu'on ne veut pas voir se répéter. Parallèlement à ça, la volonté du gouvernement est de poser des gestes concrets. Puis, vous le dites, on s'est rapidement mis en action puis on a annoncé différentes mesures, dont les gicleurs. Mais vous allez peut-être être surpris parce que, si vous, vous avez été interpellé par des gens qui disaient : On est prêts maintenant, moi, j'ai été interpellée par des gens qui disaient : Attendez une minute, là. Si on est obligés de mettre des gicleurs, bien, moi, j'aime mieux fermer ma résidence parce que, savez-vous quoi, ça va être coûteux, ça va prendre du temps. J'ai acheté une vieille résidence, j'ai six chambres seulement.

Donc, il a fallu le regarder avec beaucoup d'attention pour s'assurer que nos aînés dans nos villes et nos villages, ceux qui veulent rester chez eux, qui ne veulent pas aller dans une grande résidence, qui ne veulent pas aller en ville mais qui veulent rester chez eux, dans leur village, ont accès à une résidence qui leur donne des services de proximité puis qui reste chez eux. On a différents endroits au Québec où ils ne sont pas comblés par des grandes résidences existentielles. Ce sont des petites résidences, et c'est ceux-ci qui nous ont dit : N'allez pas trop vite.

Soyez assuré, par contre, que ma collègue, qui, au moment, était ministre de la Sécurité publique, elle s'est assurée que l'ensemble des casernes de pompiers du Québec était interpellé. Il y a eu des actions concrètes, des rencontres concrètes qui ont été faites, mais une volonté évidente du gouvernement en mettant de l'argent sur la table puis dire : On va vous aider puis on va vous accompagner. On va à la vitesse qu'on est capables de le faire, mais on fait en sorte surtout que ça ne passe pas juste par un gicleur pour protéger nos aînés. Ça passe par des actions de l'ensemble de la communauté, ça passe par une infrastructure intéressante et intelligente, ça passe par une réponse adéquate des premiers intervenants, de nos pompiers, de nos policiers. Ça passe par plusieurs structures qui font en sorte que les aînés du Québec sont de plus en plus dans des endroits sains, sécuritaires, qui répondent à leurs demandes.

Et là j'en rajoute juste un bout, pas pour ajouter une cerise sur le sundae mais parce qu'il faut le dire, il y a des résidences qui sont pour personnes autonomes qui nous ont dit : Attendez une minute, là. Nous, là, s'il se passe quelque chose, on peut poser des gestes concrets, on peut sortir par la porte-patio. On a accès à plein d'aspects pour se protéger nous-mêmes. Ne nous infantilisez pas. Laissez-nous habiter où on veut. Puis faisons en sorte que nos partenaires du milieu, ceux qui ont les résidences, ont accès à un programme pour les aider à mettre en place des gicleurs.

Le Président (M. Picard) : M. le député de Lévis.

M. Paradis (Lévis) : M. le Président, je pense qu'à travers ses réponses la ministre considère et confirme que l'aide que le gouvernement accorde n'est pas suffisante. Elle vient de le dire. Elle dit : Regardez, là, il y en a qui n'auront pas les moyens malgré l'aide qu'on donne, ça ne donnera rien. Donc, déjà, je vois que vous confirmez que l'argent que vous donnez n'est pas suffisant. C'est une belle admission, c'est une belle confirmation.

On fait quoi de ceux qui décident aujourd'hui d'aller de l'avant, comme des gens que je connais dans des grosses résidences, et qui auront à assumer la totalité des coûts en attente que vous débloquent les sous pour la deuxième année? Me confirmez-vous que, pour la deuxième année, il y aura 113 millions d'inscrits sur le prochain budget? Parce qu'on est à peine à 1 % des sommes disponibles pour la première année.

Mme Charbonneau : Ce que je peux vous dire, c'est que, dans les RPA qu'on a au Québec, sur les 1 853 RPA, 50 % d'eux sont déjà avec des gicleurs ou partiellement giclés.

Ce que je vous dirais, parce qu'on peut jouer avec les mots puis on peut faire peur aux gens, ce que je vous dis : Un, je n'ai pas de visée sur le prochain budget puisque les crédits en ce moment sont sur le budget en ce moment, pas celui de l'année prochaine. Donc, soyons vigilants. Et, qui sait, peut-être que, l'année prochaine, ce sera encore plus parce que les gens nous aurons fait signe que c'est plus. Commençons par les premiers gestes à poser. Et en ce moment il y a de l'argent sur la table pour les gens qui veulent gicler leurs résidences dans la mesure des règles qui ont été mises pour aider les gens.

M. Paradis (Lévis) : 1,8 million, vous me confirmez encore une fois que, pour vous, ça vous satisfait pour la première année. Je vous dirai qu'au-delà de ça... Mme la ministre, ne jouons pas à ça, là. Ce n'est pas de dire : Regardez, là, il ne faut pas faire peur aux gens. Ne jouez pas à ça. Ce n'est pas ça, actuellement, le but de l'exercice. Actuellement, il y a 40 000 aînés qui sont dans des résidences qui ne sont pas giclées. C'est une volonté du gouvernement et une recommandation qui doit être suivie, émise par un coronaire aux termes d'une tragédie que l'on ne souhaite jamais voir se répéter. Alors, ce n'est pas une question de chiffres, c'est rien qu'une question de savoir est-ce qu'on donne les moyens à ceux qui veulent sécuriser nos aînés d'avoir l'argent pour le faire. On constate que, pour cette première année du programme, on ne l'a pas.

Alors, est-ce que vous vous êtes levée pour demander au ministre de mettre davantage, au gouvernement de mettre davantage, au Conseil du trésor de mettre davantage? J'ose espérer que oui. Mais ne jouons pas au jeu des chiffres, ça n'avance pas nulle part, Mme la ministre.

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Tout simplement pour rappeler à mon collègue que c'est rentré en vigueur le 2 décembre 2015. On ne jouera pas avec les chiffres, mais on peut jouer avec le temps. Gicler, mettre des gicleurs, ça prend du temps, et on me confirme que, sur présentation de facture, les remboursements seront faits. Donc, comprenez bien que ce qu'on veut faire, c'est faire en sorte que les gens qui peuvent avancer avancent, et celles qui veulent faire des plans puis prendre leur temps pour bien gicler la résidence le feront aussi.

M. Paradis (Lévis) : C'est le fun. On a des échanges, M. le Président, qui sont assez rapides. Alors, on peut faire des allers-retours, c'est vraiment agréable.

Le Président (M. Picard) : Il vous reste deux minutes.

M. Paradis (Lévis) : Oui, il me reste à peu près deux minutes, je pense. En tout cas, mon chronomètre indique la même chose que vous.

M. le Président, je comprends, et confirmons-le, c'est intéressant. Si vous deviez, d'hypothèse, recevoir des factures pour des gens qui décident de gicler parce qu'ils ont un souci de sécurité avant que les sommes ne soient inscrites dans les budgets et que ça dépasse le 1,8 million disponible, vous allez honorer ces factures-là, peu importe le montant qui vous sera réclamé?

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : M. le Président, on me confirme qu'au 31 mars 2016 on avait 103 demandes d'admissibilité pour des gicleurs. Je vous le confirme. Je vous le confirme. Maintenant, on peut s'amuser un peu, mais c'est pour un total de — ce n'est vraiment pas cher, gicler — 612 451 \$. On est au rendez-vous, M. le député, et on le reste. Maintenant, ce qu'il faut comprendre...

M. Paradis (Lévis) : ...

Mme Charbonneau : Mais, M. le député, je n'irai pas sur des phases hypothétiques. On va y aller sur du concret. Je vous donne des chiffres concrets. Donc, dans les chiffres concrets jusqu'ici, il y a 103 demandes d'admissibilité. À chacune d'elles, nous avons répondu présent.

M. Paradis (Lévis) : Mais je comprends, à travers les propos de la ministre, M. le Président, que, s'il devait y avoir des demandes supplémentaires, elle va honorer les factures. C'est ce qu'elle m'a dit il y a deux instants. C'est quand même ça. On dit aux gens du Québec que l'argent, même s'il n'est pas inscrit dans le budget, si on devait dépasser ce montant-là, vous honorerez pour ne pas bloquer ces travaux. C'est ce que j'ai compris. J'en suis content.

Mme Charbonneau : Mais vous avez compris aussi qu'en politique on ne répond pas à une question hypothétique parce que, là, vous me demandez d'aller sur un terrain sur lequel on n'ira pas. Je vous donne des chiffres concrets de gestes concrets qui se font par des partenaires. J'espère que vous êtes capable de les entendre.

Le Président (M. Picard) : Merci, Mme la ministre. Il reste 10 secondes, M. le député. Ça va?

M. Paradis (Lévis) : Oui, on va le reporter.

Le Président (M. Picard) : Côté partie gouvernementale, Mme la députée de Chauveau.

Mme Tremblay : Alors, je vais poursuivre. Tout à l'heure, j'ai parlé du plan d'action du gouvernement pour contrer la maltraitance envers les aînés, et on mentionnait qu'une des mesures mises en place, c'était la ligne Abus Aînés. Vous avez même parlé, Mme la ministre, d'une mesure-phare parce que, oui, il y a plusieurs ressources qui ont vu le jour, mais, malgré cette offre de services variée, les aînés qui souffrent de maltraitance ont souvent de la difficulté à s'orienter

vers la bonne ressource. Ils ont besoin d'informations claires, des informations accessibles, d'une grande écoute aussi, ça, c'est clair. Et, bon, c'est pour ça qu'on a mis en place, en octobre 2010, une ligne d'aide, d'écoute, la ligne Aide Abus Aînés. J'en déduis que c'est une mesure-phare, c'est parce que c'est une ligne qui fonctionne bien. J'aimerais savoir, dans le fond, quel a été le nombre d'appels que cette ligne a pu recevoir...

Une voix : ...depuis le début.

• (16 h 20) •

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. Puisque vous ouvrez cette parenthèse, je la prends au vol. Permettez-moi de rappeler aux gens le numéro puisque la chose la plus précieuse pour nos aînés, c'est l'information, savoir où appeler et c'est quoi, le numéro. Donc, je nous le rappelle, 1 888 489-2287, qui fait le mot «abus». Et j'aime bien dire les chiffres parce que, des fois, les chercher sur le clavier, c'est tout un exercice.

Combien d'appels on a eus? Jusqu'à aujourd'hui sur la ligne, on a reçu 22 000 appels. Ce n'est quand même pas rien. On a une moyenne de 4 800 appels par année avec un...

Une voix : ...

Mme Charbonneau : Par année, c'est ça, par année, avec un objectif initial qui était 3 000 appels. Donc, on avait projeté d'avoir 3 000 appels. Et... parce qu'à toutes les fois qu'on pose un geste ou on donne de l'information, ça a un impact direct sur la ligne, et les gens appellent pour de l'information parce qu'il faut se le rappeler ce n'est pas juste une ligne pour dénoncer, c'est une ligne pour s'informer, aller chercher de l'information comme intervenant, comme aîné mais comme témoin aussi, qui fait en sorte que tout le monde reçoit une information différente, mais qui donne le même principe, c'est-à-dire que c'est inacceptable, il faut poser des gestes. Et on guide les gens vers différents professionnels pour s'assurer que les réponses se font concrètement envers les différents intervenants.

Donc, 4 800 appels par année dans un objectif, au départ, de 3 000, je vous dirais qu'on a déjà dépassé, hein, la notion des appels qu'on pensait avoir, des appels qui sont de différents aspects. Donc, je vous en donne quelques-uns parce que je les ai devant moi. Donc, les appels reçus concernent les situations d'exploitation financière ou matérielle. A peu près 29 % des appels sont de cet aspect. La violence psychologique, 29 % encore. Donc, on peut dire que les deux se ressemblent un peu. La violence des droits, 15 %. Les appels proviennent de partout au Québec, les personnes — et ça, c'est quand même intéressant — âgées de 70 ans à 89 ans représentent plus de 75 % des victimes. C'est intéressant dans ce sens où, si on est capable de le savoir, c'est qu'ils ont posé un geste concret pour aller chercher de l'aide. Et là c'est là où notre ligne prend toute son ampleur et toute son importance.

Dans 50 % des cas, la personne qui maltraite la victime est son enfant. Et c'est là où, vous le disiez un peu plus tôt, puis il faut se le rappeler, on s'adresse à une génération qui ne veut pas dénoncer ses proches parce qu'ils ne sont pas fiers du geste. Juste de se questionner, des fois, on ramasse des gens en pleurs parce que, juste le fait de se questionner si c'est de la maltraitance qui vient de mon enfant, bien, ils sont démolis, ils sont détruits. Et il faut les reconstruire puis s'assurer qu'on leur donne l'information pour pouvoir les guider correctement. Mais poser le geste qui ne détruit pas une famille mais qui la consolide et qui applique des recommandations où la personne qui pose le geste ne s'en rend peut-être même pas compte, c'est en posant le geste que tout se déconstruit. Il faut s'assurer qu'on puisse donner correctement l'information aux gens. Et, pour ça, il y a plusieurs gestes qui sont posés, et la ligne fait un travail exceptionnel.

Mme Tremblay : La plupart des personnes qui appellent, est-ce que ce sont les victimes elles-mêmes ou des proches qui ont été témoins de?

Mme Charbonneau : Je vous dirais que je n'ai pas le chiffre exact sur comment on a décortiqué à quelle place se retrouve la personne qui appelle. Est-ce que c'est un témoin, est-ce que c'est une victime ou est-ce que c'est une personne qui pose le geste? Une affaire sûre, c'est que la ligne s'assure qu'elle guide la personne dans son questionnement au bon professionnel parce que, si je suis quelqu'un qui est témoin, bien, je vis une situation... tu sais, je vois une situation qui me perturbe, donc j'ai peut-être moi aussi besoin d'aide pour faire face à cette situation-là et guider la personne aînée qui ne veut pas dénoncer dans la bonne direction pour qu'elle trouve l'aide dont elle a besoin. Donc, à chaque appel que nous recevons, nous devons guider les gens, par le biais de nos professionnels, vers la bonne information et les bons gestes à poser pour que tout s'arrête au moment que l'appel se termine.

Mme Tremblay : Est-ce qu'il arrive parfois, même, que la police soit appelée durant cet appel-là?

Mme Charbonneau : Bien, je vous dirais que ça, c'est intéressant parce qu'on a décidé de mettre en place, sous recommandation, un programme sociojudiciaire à Trois-Rivières. C'est un programme expérimental où, là, ce sont l'ensemble des intervenants qui s'assoient ensemble, puis qui parlent d'un cas type, et qui aident la personne dans la situation de maltraitance à guider vers les bonnes situations.

Jusqu'ici, la réponse est vraiment très intéressante, et le programme qu'on regarde, c'est de pouvoir l'étaler partout au Québec. Mais la ligne est venue nous guider dans cette volonté de mettre en place une structure professionnelle pour aider les aînés à se sortir d'une situation qui, plus souvent qu'autrement, n'est pas une situation souhaitée dans laquelle ils se retrouvent.

Mme Tremblay : Donc, j'en comprends qu'étant donné que c'est un service qui fonctionne bien c'est un service qu'on entend garder en place. Est-ce qu'on entend apporter des petits changements? Étant donné qu'on reçoit

plus d'appels que ce à quoi on s'attendait au début, est-ce qu'on réussit quand même, avec le personnel en place, à répondre aisément aux appels?

Mme Charbonneau : Jusqu'ici, je vous rassure, on répond aisément à l'ensemble des appels, et les intervenants sont toujours au rendez-vous. Notre volonté, c'est pouvoir poursuivre avec cette mesure-phare. Et, dernièrement au Conseil des ministres, est passée la résolution qui veut que ça va se continuer encore pour deux ans. Vous avez compris qu'on y va à chaque fois avec une amélioration, on y va avec des investissements parce qu'il y a des gens en arrière de ces sommes. Mais, pour l'instant, on peut vous assurer qu'il n'y a pas un appel qui se perd parce qu'on répond à l'ensemble des appels qui nous sont guidés.

Mme Tremblay : Et j'imagine qu'il y a des pics aussi parce que, lorsqu'il y a une campagne de publicité, on peut-être une mauvaise nouvelle, ou on parle d'une nouvelle qui vient les affecter... Est-ce qu'à ce moment-là on constate une hausse du nombre d'appels?

Mme Charbonneau : À chaque fois qu'on fait une campagne de publicité, à chaque fois qu'on sensibilise un milieu donné, les appels augmentent en questionnements, en information et en volonté de savoir plus. Donc, oui. Vous vous souvenez sûrement de la campagne *La vie en rose* ou celle auparavant, qui était la campagne avec Yvon Deschamps où on parlait directement aux aînés du Québec à travers la caméra pour leur dire qu'il y a des situations qui étaient inacceptables. Eh bien, je vous le dis, la campagne qu'on a faite pour l'intimidation a suscité autant d'intérêt et a fait en sorte qu'on a reçu des appels. Donc, à chaque fois qu'il y a un message qui passe, qu'il soit télévisé, en information dans une salle à des aînés ou dans un principe où l'information est donnée de façon publicitaire comme celle-ci, par un dépliant, bien, on a toujours une petite hausse qui fait que les gens font en sorte qu'ils appellent pour avoir plus d'information. Et c'est là où on découvre que la ligne téléphonique, ce n'est pas juste une ligne pour se plaindre, c'est une ligne qui donne l'information et qui achemine les appels aux professionnels qui ont besoin de répondre aux questions.

On m'informe ici qu'il y a plus de 400 appels de plus pendant les mois de la campagne. Et ça, c'est vraiment... On voit vraiment l'impact. Quand on sensibilise les gens, ils prennent le temps de prendre le téléphone et de poser les questions au sein de nos professionnels.

Vous posez la question un peu plus tôt : La répartition des appels, est-ce qu'on l'a? On l'a trouvée. Alors, je me permets de vous donner la réponse, si vous le voulez bien. Alors, habituellement, là, dans nos appels téléphoniques, 33,5 % sont des aînés victimes de maltraitance. Donc, quand vous me dites : Est-ce qu'il y a des gens qui appellent directement, victimes? La réponse, c'est oui. Pour les membres de la famille, ça se situe à 33,8 %. Donc, dans nos chiffres qu'on a, on les a décortiqués. J'ai la tarte devant moi, si vous voulez, parce que c'est comme ça qu'on appelle ça. Il y a des organismes communautaires, il y a des téléphones qu'on dit indéterminés parce que ça tombe un peu entre deux chaises sur la personne qui peut être identifiée, il y a des travailleurs sociaux ou des intervenants de la santé. Il y a 8,9 % qui sont amis ou des voisins. Et on a gardé une strate, là, dans le «autres» parce qu'on n'a pas nécessairement identifié. Mais, quand on est capable de dire que 4,4 %, c'est des policiers, vous avez compris que, même les professionnels utilisent la ligne qu'on a mise en place pour aller chercher l'information adéquate pour bien guider les gens de leur entourage vers un service concret qui fait en sorte que l'aîné ne se retrouve plus jamais dans une situation de maltraitance.

• (16 h 30) •

Mme Tremblay : J'aimerais vous parler maintenant du volet Intimidation parce qu'en campagne électorale en mars 2014 le gouvernement libéral s'était engagé à agir ensemble contre l'intimidation sous toutes ses formes, du primaire à l'université, parce qu'on sait que l'intimidation et la cyberintimidation, c'est des manifestations sociales qui sont de plus en plus répandues, et pas seulement chez les jeunes. On en parle souvent, là, plus chez les jeunes au niveau du primaire, du secondaire, cégep, université, mais ça ne touche pas seulement les jeunes, mais également les personnes plus âgées. D'ailleurs, plus récemment, le gouvernement du Québec qui a réitéré son engagement à prévenir, contrer l'intimidation à tous les âges, dans tous les milieux de vie, y compris dans le cyberspace parce que les personnes âgées sont de plus en plus dans le cyberspace également, notamment en élaborant un plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation... Donc, plan d'action 2015-2018, qui se nomme Ensemble contre l'intimidation — une responsabilité partagée, qui a été lancé par le premier ministre, vous, la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, la collaboration de quelques collègues de l'opposition, dont le député de Richelieu, la députée de Repentigny également, la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques. Donc, ça, ça s'est fait début novembre dernier.

Et l'une des 53 mesures du plan d'action, c'était une campagne sociétale, donc une campagne de promotion sur le civisme, l'inclusion, le mieux-vivre ensemble. Et il y a eu une diffusion, d'ailleurs, d'une campagne de publicité à la télévision, donc une campagne générale, en novembre dernier, campagne assez frappante, là. Lorsqu'on regardait la télé et que cette campagne-là apparaissait, cette publicité-là, on la regardait, on l'écoutait attentivement parce que c'était un gros plan sur le visage des gens qui s'exprimaient. Donc, une publicité de 30 secondes. J'aimerais savoir, Mme la ministre, si vous êtes satisfaite des impacts de la campagne de publicité en question.

Mme Charbonneau : Premièrement, le gouvernement du Québec en place, par le biais de son chef, avait une conviction certaine puisqu'il a décidé de nommer quelqu'un en responsabilité de la lutte contre l'intimidation. Donc, le gouvernement n'a pas juste annoncé quelque chose dans son programme, mais il s'est avancé dans une volonté de mettre en place des gestes concrets.

Dès le départ et avec l'accord de mes collègues de l'ensemble de l'Assemblée nationale, nous avons pris une décision importante. Puis je le dis parce qu'on est portés à quelquefois le balayer, puis, dans une journée comme

aujourd'hui, avec le départ qu'on a eu, on pourrait l'oublier. Mais j'ai eu le privilège de travailler de façon apolitique au moment que ça s'est passé avec, oui, ma collègue de Repentigny, mais aussi mon collègue de Terrebonne, qui, par la suite, a cédé le pas à mon collègue de Richelieu. Mais à chaque geste qu'on a posé, à chaque avancée qu'on a faite, on a eu le privilège de travailler ensemble et de se donner cette vision de société meilleure par une volonté apolitique de poser des gestes.

Donc, je nous le rappelle parce que je pense que c'est important de dire qu'il y a des moments dans la vie politique où il y a une visée unique, une visée et une volonté qui, nonobstant la couleur, nonobstant la volonté autre sur autre sujet, bien, on a décidé d'avancer ensemble. Je pense que ça fait partie du grand succès de la campagne qu'on a menée.

Maintenant, vous me parlez de la campagne sociétale. Oui, il y a eu la campagne que vous avez sûrement vue à la télévision puisqu'il y avait trois bandes-annonces, trois bandes-annonces distinctes qui approchaient le sujet de façon spécifique mais sur différentes tendances de l'intimidation. Et, quand on a commencé à la présenter, la question se posait de ça pourrait avoir l'air de quoi. Et, de ce fait, bien, il y a eu la campagne à la télévision, hein, la campagne sociétale, mais il y a eu aussi des affiches qui ont été faites, et la campagne s'est faite autant télévision, radio qu'affiches un peu partout pour signaler que l'intimidation, ça se passe partout.

On a déjà parlé de l'intimidation au niveau scolaire, mais rappelons-nous que la volonté du gouvernement, c'était une campagne sociétale, et on s'est vite entendus pour dire que ça se passe partout, de la petite enfance, dans le sport, dans les parcs, dans les résidences de personnes âgées et, oui, dans les écoles. Et le milieu scolaire a été très important parce qu'il nous a dit, hein : Ça ne se passe pas juste chez nous. On a besoin de l'appui de la société pour pouvoir poursuivre notre mandat parce qu'à l'école on leur enseigne des choses, mais finalement peut-être qu'on passe un peu à côté parce que, rendu dans l'action sportive, hein, dans la joute de hockey, où, là, il peut y avoir de l'intimidation, il n'y avait personne qui intervenait. Donc, notre volonté de poser des gestes partout dans toutes les instances de la vie du quotidien a fait en sorte qu'on a sensibilisé bien des gens.

À votre question : Est-ce que je suis satisfaite de la campagne, on s'est dit : Pourquoi nous, on serait autosatisfaits? On est allés plus loin. Donc, on a commandé des réponses par une campagne de sondage CROP pour vraiment aller chercher des réponses concrètes par rapport à ça. La réponse qu'on a eue, c'est qu'effectivement il y avait une clarté et de la bonne réception de la publicité, c'est sans équivoque. La publicité a été largement appréciée, elle a été jugée persuasive et claire. Elle interpelle profondément les Québécois et pique leur curiosité. Ce n'est quand même pas rien quand un sondage répond aussi clairement que ça fonctionne. Les gens sont restés accrochés au message. Et le principe de l'intimidation, et vous l'avez sûrement vu dans votre comté, commence à émerger d'un peu partout. Tout le monde est interpellé, tout le monde s'y intéresse et tout le monde veut avoir sa part des gestes qu'ils peuvent faire pour faire en sorte que la société est meilleure. Donc, dans un principe publicitaire, dans une volonté d'une campagne sociétale importante, je pense qu'on a atteint notre cible en sensibilisant l'ensemble du Québec à ce geste qui s'appelle l'intimidation.

Mme Tremblay : Est-ce qu'on pense la remettre en ondes, cette... parce que, là, je pense qu'elle n'est plus à la télévision, là, de ce que je me souviens bien, là.

Mme Charbonneau : C'est ça. Malheureusement, vous avez compris qu'être à la télévision, ça a des frais. C'est quand même assez dispendieux. Pour l'instant, la campagne a fait son bout à la télévision. Ça n'empêche pas que nos affiches sont toujours là. On est toujours en communication avec l'ensemble de nos partenaires. On est en train de faire des contacts importants au niveau sportif parce que ce sont des bénévoles. Notre volonté, c'est de la voir se continuer, mais, pour ça, il va falloir regarder l'ensemble de nos budgets et s'assurer que, si on pose le geste, on le pose concrètement partout au Québec, en anglais comme en français. Mais, pour l'instant, elle se fait de façon autre qu'à la télévision.

Mme Tremblay : Je dois vous avouer que c'est une publicité assez frappante. Il y avait certaines vedettes également dans tout ça, mais on se demandait : Est-ce que c'est des choses qu'elles ont vraiment vécues, qu'elles ont vraiment faites? Et, oui, ça nous interpellait et ça nous faisait réfléchir aussi, cette publicité-là, à nous dire que, bien souvent, on peut voir des choses sans nécessairement dénoncer. Bon, ce n'est peut-être pas si grave, mais ça nous rappelle à quel point il ne faut pas hésiter quand on constate quelque chose pour le moins suspect ou, bon, qui peut nous inquiéter un petit peu. Puis il ne faut pas croire que, bien, c'est acceptable.

Mme Charbonneau : Non. C'est ça.

Mme Tremblay : Non. L'intimidation, ce n'est pas acceptable.

Mme Charbonneau : Je vous dirais que vous faites bien de nous le rappeler. Les gens nous l'ont rappelé partout. La campagne se portait sur trois aspects : la victime, la personne qui pose le geste mais, encore plus important, la personne qui le voit et qui se sent un peu, comment je dirais ça... qui ne se sent pas capable d'intervenir et qui, quelques années plus tard, se dit : J'aurais donc dû. Et, de ce fait, la campagne a fait en sorte que les gens, maintenant, se sentent plus interpellés par un geste qui se passe... où qu'il soit pour intervenir et dire : Non, ça, c'est de l'intimidation, ça cesse maintenant.

Le Président (M. Matte) : Il vous reste 1 min et 28 s. Est-ce que vous avez des commentaires que vous souhaitez ajouter, Mme la ministre?

Mme Charbonneau : Bien, si vous permettez, M. le Président, et si les collègues le permettent, je pourrais vous parler plus du sondage CROP parce qu'on a des chiffres concrets sur la résultante du sondage.

Le Président (M. Matte) : Il vous reste une minute pour nous présenter vos résultats.

Mme Charbonneau : Et, si ça peut rassurer l'ensemble des collègues, je pourrais aussi le rendre accessible. On va l'envoyer par courriel à l'ensemble des collègues, comme ça, tout le monde...

Le Président (M. Matte) : On le déposera ici, auprès de la secrétaire de la commission.

Mme Charbonneau : Parfait. Et vous allez l'acheminer. Parfait. Ça me fait plaisir de le savoir parce que, des fois, on n'est pas toujours sûrs.

L'appréciation de la campagne est plus élevée chez les femmes, les aînés et la communauté LGBT. Vous savez que cette campagne est allée jusqu'à parler d'un peu plus que l'intimidation, mais dans tous ses sens et dans tous ses angles. Donc, la communauté LGBT a fort apprécié l'ensemble des interventions qui ont été faites. Les femmes, les aînés et les personnes ayant déjà été victimes d'intimidation sont plus nombreux à avoir bien compris le message. Donc, on a compris que le message est rentré.

Le seul petit aspect négatif, puis je me permets de le dire, ce n'est pas écrit, c'est qu'il y a des gens qui nous ont rappelé que ça les ramenait dans leurs souvenirs, qu'il y a un aspect peut-être un peu négatif par rapport à ça, mais...

(Interruption)

Mme Charbonneau : Mon temps est fini, hein? C'est mon signe, ça.

Le Président (M. Matte) : Ce n'est pas le réveil-matin, là, en passant.

Mme Charbonneau : Non.

Le Président (M. Matte) : Alors, j'invite M. Rochon... député de Richelieu. Je m'excuse si je me suis permis une familiarité, M. le député.

M. Rochon : Merci, M. le Président. M. le Président, je vais vous faire une confidence. Puisqu'on est dans les familiarités, je vais vous faire une confiance. J'ai trouvé particulièrement instructif mon premier segment d'échange avec la ministre parce que nous avons pu y apprendre que la ministre des Aînés ne partage clairement pas les préoccupations des groupes qui les représentent sur les frais accessoires et les soins à domicile.

Des voix : ...

M. Rochon : Pardon?

Le Président (M. Matte) : Poursuivez, mais sans prêter d'intention. Mais allez-y. On vous écoute, mais faites attention.

• (16 h 40) •

M. Rochon : Je suis très loin de lui prêter des intentions. Au contraire, je me fais l'écho de ce qu'elle a dit. Elle n'a pas d'inquiétude relativement aux frais accessoires, eux, ils en ont, et elle n'en a pas à l'égard des soins à domicile, ces groupes en ont. Bien, c'est correct, ça. Mais c'est utile de le savoir. Et elle nous a aussi dit que les récriminations...

Le Président (M. Matte) : Je vous inviterais à vous adresser au président, M. le...

M. Rochon : Oui, M. le Président. Je retiens aussi que les récriminations et les réclamations en ces matières sont de l'ordre du spectacle.

Tout le monde aura aussi observé que la ministre des Aînés n'aime pas quand je lui parle de clientèle vulnérable.

Des voix : ...

M. Birnbaum : ...très clairement des intentions qu'on suggère, et ça n'avance pas la cause pour laquelle on se trouve ici ensemble.

Le Président (M. Matte) : M. le député de Richelieu, je vous invite à la prudence mais aussi d'éviter de prêter des intentions et surtout, là, de porter un jugement sur les intentions de la ministre. Alors, je vous laisse pour poursuivre le temps et je vous dis que c'est du temps important, là, qui s'écoule, là.

M. Rochon : Oui, oui. Ah oui, absolument, et j'estime extrêmement important de faire ces observations, qui ne sont pas des... ce n'est pas des intentions que je prête, ce sont des observations que je fais.

M. Birnbaum : M. le Président, vous avez tranché. Il me semble que le député peut respecter la décision de la présidence.

Le Président (M. Matte) : Mais je pense que c'était bien parti. On va laisser, là, le temps de poursuivre. Et je suis convaincu que le député de Richelieu va poursuivre, là, d'une façon exemplaire et selon les règles de l'art pour démontrer à la population comment qu'on peut se conduire dans l'étude des crédits. M. le député de Richelieu.

M. Rochon : Québec ami des aînés? Vraiment? L'essor d'un programme, le programme Pair, M. le Président, qui assure la sécurité de 5 000 aînés à domicile, a été froidement sacrifié sur l'autel de l'austérité libérale. Ce programme peu coûteux, peu coûteux, offre aux aînés à domicile un service gratuit d'appels automatisés pour s'enquérir de leur état. 500 vies ont été sauvées depuis sa création. Ça n'affole personne que j'en parle? C'est correct? Ça va?

Le Président (M. Matte) : Oui.

M. Rochon : Parfait. Alors, ce gouvernement, qui dit vouloir maintenir les aînés à domicile, refuse d'aider à la hauteur de 150 000 \$ le comité provincial Pair, alors, refuse d'aider le comité provincial Pair, qui vise précisément cet objectif de maintenir les aînés à domicile. Ça, c'est un cas.

Un autre cas. On s'en va dans la région d'Amos. Une quinzaine d'aînés de la MRC d'Abitibi qui vivent de l'isolement social, une situation financière difficile ou qui sont éloignés des services perdront l'appui du Groupe d'entraide aux aînés de la MRC Abitibi, dont le financement a été amputé par le ministère de la Famille et des Aînés. De façon précise, c'est une somme de 70 000 \$ par année pour trois ans que le groupe d'entraide vient de perdre avec pour résultat de devoir mettre à la rue deux employés permanents qui faisaient affaire avec une clientèle parfois difficile dans le cadre du programme en force depuis quelques années. Et là je vais citer quelqu'un qui est directrice générale de ce groupe. Elle s'appelle Rose-Anne Mercier. Elle dit : «S'ils doivent se tourner vers d'autres ressources et attendre ne serait-ce qu'une semaine, ça pourrait dégénérer pour eux...»

M. le Président, le Secrétariat aux aînés finance le démarrage de projets, la ministre en a parlé tantôt, mais ce secrétariat laisse tomber des projets deux ou trois ans plus tard. Elle est où, la logique, M. le Président?

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : M. le Président, vendredi passé, j'ai rencontré, je vous le disais, la FADOQ, mais, juste après, j'ai rencontré les gens de l'organisation nationale du projet Pair. Je vais mettre une emphase particulière sur le principe national parce que les régionales vont continuer à fonctionner partout au Québec. Le national, il n'aura pas de sommes dans le dernier projet QADA. Vous l'avez bien dit, vous l'avez bien signalé, ils ont eu, en 2008-2009, 1,4 million de dollars pour quatre ans. Je vous répète, M. le Président : 1,4 million de dollars. En 2012-2013, donc, un deuxième appel a été fait. On leur a offert 365 825 \$ pour deux ans. Est-ce qu'on était en communication avec le programme Pair national? La réponse, c'est oui. Tellement. M. le Président, que, dans le rapport de la présidente 2013-2014, une phrase, et c'est à mon tour de dire : Je vous la cite, Mme Huguette Dumay, présidente, écrit dans son rapport annuel, qui vient avec des chiffres, qui vient avec la fonction, qui vient avec tout ce qui est dans le rapport annuel, cette phrase très précieuse qui dit : «Le ministère nous a avisé, lors de l'obtention de cette subvention, que ce serait la dernière et qu'il fallait assumer notre pérennité par la suite.»

Quand nous avons rencontré le groupe Pair, il y avait deux intervenants, le président... non, le... un membre du C.A. et l'employé du C.A. Ils nous ont dit : On était au courant, on savait. On savait qu'on s'en allait vers la fin, mais on n'a pas trouvé de moyen, entre nous, de financer de façon nationale. Pourquoi, M. le Président? Bien, parce que la plupart se financent de façon régionale. C'est pour ça que le régional va survivre, c'est pour ça que le programme Pair, partout au Québec, va continuer à fonctionner, et le national, celui qui fait les dépliants, celui qui fait les items promotionnels, bien, lui, il va avoir un peu plus de difficulté parce qu'il n'a pas trouvé un moyen qu'il peut reconnaître dans son milieu, de façon nationale, de s'autofinancer parce que, je vous le disais un peu plus tôt, M. le Président, puis je l'ai dit mardi dans les locaux où on était ensemble... C'est-à-dire que le programme QADA n'est pas un programme qui va se répéter année après année sans conséquence. La volonté, c'est d'insuffler des sommes pour faire en sorte qu'on peut mettre en place des programmes, et, dans un temps bien encadré, bien balisé, on dit aux gens : Trouvez-vous une façon de vous financer pour assurer la pérennité de votre organisation. Et, vous savez, M. le Président, partout au Québec, ça fonctionne. Il y a des organismes qui partent, qui volent, après trois ans, de leurs propres ailes et qui sont capables de mettre en place le processus et de le continuer.

Maintenant, le programme Pair national a eu plus de difficulté parce que, pour lui, c'est plus facile de trouver du financement de façon régionale. Je sens l'impatience, ça fait que je vais m'arrêter ici puis je vais laisser mon collègue revenir.

Le Président (M. Matte) : Merci. Merci, Mme la ministre. Le réputé de Richelieu.

M. Rochon : Je ne répondrai pas à la ministre qu'elle me prête des intentions en disant observer mon impatience puisque j'étais réellement impatient.

Alors, la ministre, je l'ai entendue, les gens du comité provincial Pair, les gens d'Amos l'ont entendue confirmer qu'on aidait des projets à se mettre en place et qu'ensuite on cessait de les financer. Mais à quoi bon aider à mettre sur pied des projets, avec le temps, l'effort, l'argent que ça suppose, pour ensuite arrêter de les soutenir?

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : M. le Président, soyez assuré qu'à chaque fois — je l'ai fait mardi dans les mêmes locaux où j'étais avec vous — qu'on offre du financement, à chaque fois qu'un projet répond : Présent, il est informé de l'ensemble des mesures et de la façon que ça fonctionne. Ce n'est pas une surprise. Quand on a rencontré les gens, la semaine passée, ils nous ont dit qu'ils le savaient, mais que, parce qu'ils ont eu de la difficulté, ils n'ont pas trouvé de financement, et ils étaient à leur dernier recours. Il n'y a pas un organisme qui reçoit une somme qui ne sait pas à l'avance les conditions dans lesquelles le gouvernement met à sa disposition des sommes pour un, deux ou trois ans pour assurer qu'à la fin ils puissent voler de leurs propres ailes.

Le Président (M. Matte) : Merci, Mme la ministre. Le député de Richelieu.

• (16 h 50) •

M. Rochon : Je souhaite voir — c'est une réflexion, M. le Président — je souhaite quand même voir la ministre réfléchir à des modifications qui pourraient être apportées à ce programme Québec ami des aînés pour éviter que les projets annoncés en grande pompe meurent au bout d'un, de deux ou de trois ans.

Bon, le gouvernement libéral, en mai 2012, a décidé, par le biais de la politique Vieillir et vivre ensemble de la prédécesseure de Mme la ministre, Marguerite Blais, d'investissements additionnels de 5 millions de dollars par année pour bonifier le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique et pour soutenir les entreprises d'économie sociale dans leurs pratiques d'affaires. La seule année, M. le Président, où le gouvernement a mis les 5 millions supplémentaires, c'est en 2013-2014 sous le Parti québécois.

Y en aura-t-il un, 5 millions supplémentaire cette année?

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. En arrière de moi, les abeilles s'affairent pour pouvoir donner l'information la plus claire et la plus juste au député de Richelieu, mais effectivement la politique a été lancée en 2012, 74 actions, la volonté de mettre des sommes sur la table pour pouvoir bonifier et mettre en place certains programmes.

Permettez-moi de mieux comprendre les chiffres, on va me les passer dans quelques minutes, ça ne devrait pas être long, je vais vous trouver la réponse. Entre temps, je vous dirais que, vous savez, dans le principe d'insuffler des sommes à des programmes et de maintenir la somme à la mission, bien, c'est le PSOC qui fait ça. Et, quand un programme vient me rencontrer pour me dire : On a des difficultés puis on devrait être financés à la mission, bien, on les dirige un peu vers ce principe-là parce que c'est plus par le PSOC que ça passe pour un financement à la mission, ce n'est pas par le ministère des Aînés. Mais par contre ça m'a permis, en rencontrant les gens de Pair, de pouvoir revenir avec eux.

Le Président (M. Matte) : Merci, Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Je vais revenir, M. le Président, parce que j'ai les chiffres devant moi. Donc, on me dit qu'en 2012-2013, c'est une enveloppe ouverte, il y a eu 5,8 millions sur 67,2 millions. Sur un budget de 67,2 millions, il y a eu 5,8 millions... non. Bien là, ne bougez pas, j'ai de la misère à suivre les chiffres, là.

Le Président (M. Matte) : Je m'excuse, Mme la ministre...

Mme Charbonneau : Allez-y, peut-être que le député veut compléter.

M. Rochon : Le député de Richelieu.

Le Président (M. Matte) : ...acceptez que la ministre réponde à votre question ou vous avez une nouvelle question?

M. Rochon : Bon, écoutez, M. le Président, compte tenu du peu de temps dont nous disposons ici, je vais passer à une autre question. Ça va permettre à la ministre de se démêler avec son équipe, et peut-être pourra-t-elle plus tard nous fournir la réponse. Ma question, je vous la rappelle : Est-ce qu'il y aura 5 millions de dollars supplémentaires cette année pour le programme que j'ai cité?

Rendons-nous dans les CHSLD — malheureusement, là, c'est de la clientèle vulnérable, mais, que voulez-vous, ça existe — et observons les sommes accordées pour améliorer la qualité de l'alimentation des aînés hébergés. En 2014, M. le Président, l'Ordre professionnel des diététistes du Québec dénonçait que le budget moyen alloué par repas dans les centres hospitaliers et dans les centres d'hébergement de soins de longue durée se situait à moins de 2 \$. De plus, parmi les 170 CHSLD qui ont fait l'objet d'une inspection au cours de l'année 2014 et dont les rapports d'appréciation sont disponibles, l'AQRP constate que 59 % comportaient des lacunes concernant la planification des repas, 59 % concernaient le positionnement des patients lors des repas, 48 % comportaient des lacunes concernant le manque de personnel durant les repas, 41 % comportaient des lacunes concernant l'organisation des repas. Ça, ça va rappeler des souvenirs à mon collègue de gauche, avec lequel je participe à un mandat d'initiative sur les conditions de vie des adultes hébergés en CHSLD.

J'aimerais savoir : Qu'a fait le gouvernement pour corriger ces lacunes?

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : À chaque jour, des gestes se posent dans nos institutions pour donner une qualité de services à nos aînés de plus en plus... de mieux en mieux, je vais le dire comme ça parce que, si je vais dans le «plus en plus», je vais peut-être plus vous mélanger. Mais je peux vous confirmer, M. le député ou M. le Président, qu'au 31 mars 2015 la somme investie à tous les jours pour les repas était de 7,508 \$, là, mais là, si on arrondit, il n'y a plus de cent, là, on va dire 7,51 \$ par jour pour les aînés du Québec. Donc, on est passé, si vos chiffres sont clairs, de 2 \$ à 7 \$, un investissement beaucoup plus clair. Et les projets de loi n° 10 et n° 20 ont permis une mise en commun des achats qui fait en sorte qu'on peut rentabiliser encore plus les achats de chaque institution, puisque les CISSS font des achats regroupés maintenant, et fait en sorte qu'il y a des économies qui se font localement. Donc, je vous rassure sur le montant qui est investi à tous les jours pour les repas, on est à 7,51 \$.

Le Président (M. Matte) : Merci, Mme la ministre. Député de Richelieu.

M. Rochon : Nous nous sommes inquiétés, M. le Président, que personne, qu'aucun ministère ne se soucie de la qualité de l'alimentation de nos aînés, et je vais vous dire pourquoi nous nous sommes inquiétés. Dans notre demande de 2015-2016, à l'étude des crédits 2015-2016, une liste des mesures et des sommes accordées pour améliorer la qualité de l'alimentation des aînés hébergés en CHSLD chaque année depuis cinq ans ainsi que les prévisions pour 2015-2016 dans notre demande adressée au ministère de la Santé et Services sociaux, on nous a dit : Cette question sera répondue par le Secrétariat aux aînés, ministère de la Famille. Dans la même question adressée au ministère de la Famille pour 2016-2017, ledit ministère nous répond : Cette question relève du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le Président (M. Matte) : Votre question?

M. Rochon : Ça relève bien de la ministre? De qui ça relève, M. le Président? Est-ce qu'on peut démêler ça? Le ministère ne semble pas au courant, là.

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Je vous dirais que, et vous êtes les premiers à le constater, chers collègues, quelquefois, les questions peuvent être ambiguës et peuvent relever de trois ministères très précis par rapport aux aînés, que ce soient les Services sociaux, la Santé ou la ministre des Aînés. Donc, quand la question se pose, je peux comprendre que, quelquefois, il peut y avoir des ambiguïtés, mais, en ce moment, on est assis ensemble, et vous avez l'opportunité de poser les questions à la ministre des Aînés.

Le Président (M. Matte) : M. le député de Richelieu.

M. Rochon : Excellent, M. le Président! Je vais déposer le document auquel je réfèrais, si vous voulez. D'accord?

Document déposé

Le Président (M. Matte) : Consentement pour le dépôt? Pas besoin? C'est beau.

M. Rochon : Merci, M. le Président. Dans un budget, il est important de s'attarder à ce qu'on y retrouve mais également à ce qu'on n'y retrouve pas, hein? On constate que le gouvernement n'a rien annoncé pour améliorer concrètement, là, les conditions de vie dans les CHSLD. 32 % des CHSLD inspectés sont soit en mauvais ou en très mauvais état, classés D ou E. D, ça veut dire l'infrastructure présente un niveau élevé de dégradation et de déféctuosité et nécessite des travaux de maintien d'actif importants et parfois urgents. E, l'infrastructure présente un niveau très élevé de dégradation et de déféctuosité et nécessite des travaux de maintien d'actif très importants et souvent urgents.

Étant donné que les CHSLD sont les pires de la liste des établissements de santé, est-ce que ces installations seront priorisées dans l'attribution des sommes pour les rénovations?

Le Président (M. Matte) : Merci, Mme la ministre, il vous reste une minute.

Mme Charbonneau : J'ai l'impression qu'on va y revenir, mais permettez-moi de vous parler du comité d'appréciation des établissements que nous avons et de la volonté qu'on a d'améliorer l'ensemble de nos bâtiments, qui passe par les différents programmes qu'on a au niveau de la santé, au niveau des services sociaux mais aussi au niveau des aînés. Donc, j'aurai probablement l'opportunité d'y revenir, M. le député.

Le Président (M. Matte) : Député de Richelieu, il vous reste 40 secondes.

M. Rochon : Oui. J'aimerais que la ministre y revienne pour nous dire quelles sommes seront investies en 2016-2017 pour rénover nos CHSLD et j'apprécierais une ventilation par région. Et je vais demander à la ministre, concernant les 5 millions de dollars au PEFSAD, de nous déposer quelque chose, de déposer quelque chose à la commission, là, si les chiffres...

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Rapidement, je fais juste rappeler que les crédits pour la santé sont le 21 et le 26 avril. Donc, il va pouvoir avoir l'opportunité d'aller creuser vraiment dans le sujet. Mais je ne déposerai pas mon document de travail, mais je vais pouvoir lui donner les chiffres, là, aussitôt qu'on va pouvoir revenir ensemble.

Le Président (M. Matte) : Est-ce que je comprends bien que vous allez fournir des chiffres concernant le 5 millions, là, qui est ...

Mme Charbonneau : Je vais répondre à la question de mon collègue en paroles, mais je ne déposerai pas mon document. Mais, oui, j'aurai la réponse plus tard.

Le Président (M. Matte) : Vous allez fournir la réponse à la secrétaire de la commission?

Mme Charbonneau : Non, non, bien, je pense que je vais pouvoir la donner dans un prochain bloc, là.

Le Président (M. Matte) : C'est beau. Nous sommes rendus au bloc du gouvernement pour 20 minutes. Vous êtes le député de Maskinongé?

• (17 heures) •

M. Plante : Toujours. Merci, M. le Président. Chers collègues, bon après-midi. Vous avez bien mentionné, M. le Président, effectivement, je suis encore et toujours député de Maskinongé, et la région de Maskinongé se situe dans la belle région de la Mauricie, M. le Président. Et on sait que la région de la Mauricie est une des régions où le pourcentage de vieillissement de la population est le plus élevé au Québec, en égalité, je vous dirais, avec la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. Donc, le sort des aînés et du vieillissement de la population nous concerne beaucoup, et c'est une question à laquelle on attarde beaucoup d'attention.

Afin de rassurer mes collègues de leur première question en préambule, je dois souligner, M. le Président, que la ministre est très attachée à la clientèle de son ministère et nous en parle à chaque reprise et à chaque journée, je vous dirais. Aussitôt qu'elle a une occasion, elle nous demande comment ça va avec les aînés dans nos comtés, comment vont nos associations d'aînés. Est-ce que les services que les aînés doivent avoir dans nos circonscriptions sont bien donnés? Donc, je veux rassurer les collègues qui s'inquiétaient à ce niveau-là, la ministre est bien en poste, bien en place et loin d'être une ministre muette mais une ministre très parlante et à la défense de ses clientèles cibles. Alors, M. le Président, chose dite.

De mon côté cet après-midi, j'aimerais qu'on parle de la politique Vieillir et vivre ensemble — Chez soi, dans sa communauté, au Québec et du plan d'action qui avait été déposé en même temps. Vous savez, c'est important, et vous l'avez très bien relaté, Mme la ministre, en disant : Nos aînés sont en santé, travaillent, contribuent à la société. Nos aînés sont des atouts importants pour chacune de nos circonscriptions. Et, en cette Semaine de l'action bénévole, quoi de mieux que de parler des aînés qui sont les bénévoles ou les sources de bénévolat dans de nombreux organismes? Je suis sûr que, même chez vous, M. le député de Lévis, s'il n'y aurait pas d'aînés dans de nombreuses organisations, il n'y aurait pas de bénévolat, puis les organismes ne fonctionneraient pas. Donc, c'est une ressource inestimable pour toute la communauté québécoise.

Mais on sait que, dans la politique Vieillir et vivre ensemble — Chez soi, dans sa communauté, au Québec et son plan d'action, il y avait un programme d'initiatives de travail de milieu. Et j'ai regardé, Mme la ministre, et j'aimerais qu'on élabore sur les objectifs de ce plan-là et quels sont les rôles des travailleurs de milieu, surtout dans nos régions, au Québec, dans une région comme la Mauricie, dans des régions comme Chaudière-Appalaches, tout ça. Donc, Mme la ministre, j'aimerais que vous m'entretenez à ce niveau-là.

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. Je vous dirais, M. le Président, que le député de Maskinongé met le doigt sur une partie du programme, qui est fort intéressant. Je vous dis fort intéressant parce que c'est des gens qu'on connaît peu dans le milieu, qu'on ne voit pas, leur travail, c'est de se faire discrets, mais qui sont, dans chacune des régions du Québec, des gens actifs. On les appelle communément... Bien, vous savez, on aime ça, hein, enlever les mots puis ne garder que des lettres, on les appelle les ITMAV. Donc, c'est des Initiatives de travail de milieu auprès des aînés. Leur travail : détecter, trouver, guider, amener les aînés à sortir de l'isolement mais aussi d'aller chercher les bons services.

Mais puisque la communication, c'est un talent qui n'est pas donné à tous, je vais me permettre de vous donner de façon plus précise le rôle que font nos ITMAV au Québec. C'est des initiatives communautaires mises en place par le milieu et non par les établissements institutionnels. Donc, vous avez compris qu'ils ne découlent pas nécessairement de nos hôpitaux, mais c'est des gens du milieu. Ils visent à repérer les personnes aînées en situation de vulnérabilité ou à risque de fragilisation. Donc, quand un voisin appelle pour dire que la dame d'à côté n'est pas sortie depuis quelque temps, on fait appel à nos ITMAV pour aller voir comment ça se passe puis peut-on faire plus pour ces gens. Ils impliquent un accompagnement qui favorise une connexion ou une reconnexion des personnes aînées en situation de vulnérabilité ou à risque de le devenir aux ressources pertinentes allant au-delà de la prestation d'information, supposent la réalisation des actions qui visent à laisser ou redonner le pouvoir d'agir aux personnes aînées sur leur vie quotidienne en tenant compte de leurs limitations, intègrent la participation d'acteurs clés de la communauté — on pense aux pharmaciens, aux épiciers, aux gens de la banque, sinon, bien, aux proches aidants, nommons-les — dans les activités de repérage des aînés en situation de vulnérabilité ou à risque de fragilisation.

Je vous parlais un peu plus tôt des popotes, que j'appréciais. Je les apprécie encore plus, pas parce que ça fonctionne bien, mais aussi parce qu'ils sont les yeux et les oreilles de la communauté. Ils rentrent dans la maison. Ils vont porter un repas. Ils regardent si tout va bien. Le ménage est-il fait? La mobilité de la personne est-elle là? Son aspect cognitif est-il

toujours là? Donc, ce sont nos yeux et nos oreilles dans le milieu qui font en sorte qu'on a des nouvelles de nos aînés, qui, quelquefois, restent chez eux et sont isolés. Ils impliquent une collaboration avec les ressources du milieu, permettant d'apporter une réponse adéquate aux besoins des aînés en situation de vulnérabilité ou à risque de fragilisation et ils actualisent à travers des actions à portée individuellement ou collective.

Donc, on parlait, un peu plus tôt, du principe d'un aîné isolé. Bien, on peut l'amener à aller dans le système de la santé, reconnaître les droits auxquels il a... les services qu'il peut aller chercher, que ce soit un accompagnement chez l'optométriste, quelquefois même chez le dentiste. Mais la volonté du travailleur du milieu, c'est de faire en sorte qu'on peut accompagner un aîné à avoir des services, connaître ses droits et être actif dans sa communauté. Il n'y a rien qui détruit plus une personne de savoir qu'elle n'est pas utile, qu'elle ne peut rien faire, qu'elle ne peut pas participer à rien. Et tout ce qui lui reste, c'est sa résidence.

Donc, notre volonté, en mettant en place le programme des travailleurs du milieu, c'est vraiment de faire en sorte qu'autant les regroupements communautaires, autant les activités gouvernementales, autant les droits des aînés sont respectés, reconnus, et on les guide vers ces services pour s'assurer qu'ils peuvent être actifs dans leur communauté.

Donc, le travailleur du milieu, pour nous, c'est un membre actif de la communauté qui nous assure un suivi auprès des aînés. Je ne pourrais manquer d'éloges pour ces gens puisque ce sont des gens qui sont avenants, patients, qui sont au service des gens de la communauté, mais qui peuvent faire en sorte qu'ils deviennent des acteurs discrets mais tellement présents pour aider les aînés dans chacun des milieux.

Et, vous savez, M. le député de Maskinongé, vous avez une circonscription qui est très grande. Vous couvrez un grand terrain. Vous avez des collègues où la circonscription est un peu plus petite. On en parlait mardi, on se disait : La circonscription des uns ne ressemble pas nécessairement à celle des autres. Mais nos travailleurs de milieux s'assurent de couvrir l'ensemble des endroits du Québec pour pouvoir détecter, amener nos aînés aux services auxquels ils ont droit et faire en sorte que chacun d'eux s'y retrouve pour avoir des services. Et je vous le dis parce que c'est excessivement précieux, ils sont partout, dans chacun des milieux du Québec, et ils font un travail exceptionnel pour assurer un suivi auprès de nos aînés.

Le Président (M. Picard) : Merci, Mme la ministre. Le député de Maskinongé.

M. Plante : Merci, M. le Président. Écoutez, je comprends bien, et ça me rassure un peu quand vous m'expliquez ça parce qu'on reconnaît le savoir-faire des gens et on l'utilise. Puis on doit beaucoup à nos aînés puisque c'est eux qui ont construit notre société dans laquelle on vit, dans laquelle on grandit. Et quelqu'un de mon âge leur en doit beaucoup. Et je vous dirais que ça me rassure de voir que, peu importe notre âge, peu importe notre situation ou peu importe notre milieu, on peut être utile et servir la communauté.

Dans ce sens-là, Mme la ministre, je sais que ce programme-là était rattaché à des financements et à des projets spécifiques dans chacune des régions au Québec. On sait que ça a été lancé en 2012, mais j'aimerais qu'on parle des projets qui ont eu lieu en 2015-2016. Mais aurez-vous des annonces pour 2016-2017? Aurez-vous des projets? Est-ce que ça va continuer? Est-ce que ça va être pérenne? C'est un petit peu ce qui m'interroge aujourd'hui, Mme la ministre.

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

• (17 h 10) •

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. Vous avez compris que je ne vous annoncerai pas des choses ici que je n'irai pas annoncer sur le terrain, mais vous avez compris, par la passion avec laquelle on parlait de nos gens qui travaillent en initiative de travail dans le milieu, qu'on a un lien précieux avec eux. Je vous assure aussi que, depuis l'arrivée du gouvernement en poste, on a pratiquement, je dis pratiquement parce que le chiffre n'est pas tout à fait juste, doublé le nombre de travailleurs de milieu sur le terrain.

Savez-vous? En plus, on s'est fait un plus grand plaisir. J'ai demandé un exercice important au Secrétariat des aînés, à savoir où ils sont, nos ITMAV, quel terrain couvrent-ils. Et il nous en manque à quelque part? Si oui, où? Donc, ils nous ont fait une carte très précieuse sur laquelle ils nous ont dit : Voici... et là je ne sais pas si vous allez bien le voir, mais les points verts, c'est où on avait des gens. Mais, en regardant la carte, on s'est vite aperçu qu'il en manquait sur le terrain. Partout, il n'y en avait pas.

Alors, on s'est attardés, on a un peu brassé les cartes, initié dans chacun des milieux des volontés de pouvoir interpellier les endroits communautaires. On est allés du Bas-Saint-Laurent jusqu'à la Montérégie en passant par l'ensemble des districts. On est passés de 40 projets en cours et on a mis en place, en 2015-2016, 39 projets de plus. Et, 2016-2017, on peut déjà dire qu'il y a 13 projets de plus qui s'ajoutent.

Donc, vous avez vu qu'en tout sur l'ensemble du dessin il y a toujours mes points verts, mais on a rajouté des points rouges pour l'année 2015-2016 et des points jaunes pour 2016-2017, ce qui nous porte à 91 ITMAV au Québec qui font la tournée pour s'assurer que nos aînés ont des services. On couvre l'ensemble du Québec et on le fait avec beaucoup de fierté. À certains endroits, il y en a plus, à d'autres endroits, il y en a un peu moins. On comprendra que la densité de la population et la volonté de répartir dans les milieux, elle est importante aussi. Donc, quand je parle de Montréal, ma densité de population fait en sorte que j'ai un nombre très concret. Mais, quand j'arrive... en passant par Laval, naturellement, ma région que j'affectionne. Mais, si je passe par le Nord-du-Québec, bien, j'ai un endroit qui s'occupe et se préoccupe avec les travailleurs du milieu. Mais si je m'en vais dans votre région, Mauricie... Non, vous, ce n'est pas Mauricie, vous me l'avez dit tantôt.

M. Plante : Oui, oui, c'est Mauricie.

Mme Charbonneau : C'est Mauricie-Centre-du-Québec. Je trouve qu'on vous étend beaucoup quand on dit Centre-du-Québec, mais c'est la région. Je n'irai pas plus loin que ça. Mais on a rajouté facilement quatre personnes avec des services, quatre endroits très précis avec le Centre d'action bénévole du Rivage, la Revitalisation quartiers St-Marc Christ-Roi, la Table de concertation «Abus auprès des aînés» de la Mauricie, que vous connaissez. Donc, vous avez compris qu'on passe par les différents intervenants mais les travailleurs du milieu pour s'assurer que l'aîné qui est retrouvé, l'aîné qu'on veut aider, ne se sent pas intimidé par quelqu'un qui vient de l'extérieur mais qui est du milieu.

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre. Le député de Maskinongé.

M. Plante : Combien de temps qu'il nous reste, là, M. le Président?

Le Président (M. Matte) : Huit minutes.

M. Plante : Parfait! J'aurai juste une sous-question parce que vous me faites remarquer que, depuis notre arrivée au gouvernement, on a quasi doublé en un an, donc, de 40, on en a ajouté 39, c'est presque le double, on s'entendra là-dessus, et que, pour l'année 2016, vous avez déjà 13 projets en cours. Donc, si je comprends bien, c'est que notre ministre des Aînés est en action, elle travaille et elle a même stimulé des projets parce que ce que j'entendais de votre part... Excusez, Mme la députée de Charlevoix, je m'emballe.

Mme Charbonneau : Si c'est de l'intimidation, il faut faire attention. Si c'est répétitif, là, je vous...

M. Plante : Oui, oui, c'est ça, je fais très attention. Mais, si j'ai bien compris, c'est qu'on a même été... le ministère, sous votre impulsion, a même été dire à des régions : Bien, il faut se mettre en action. Il faut créer des projets pour que tous les aînés du Québec aient ces projets-là. Est-ce que c'est bien ce que j'ai compris, Mme la ministre?

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Vous avez très bien compris. On a interpellé les différentes régions pour leur dire : On regarde chez vous. Il n'y a pas de travailleurs du milieu. On se demande pourquoi. On se demande comment vous faites et comment on peut faire pour vous aider pour mieux aménager une place pour ces personnes qu'on considère incontournables. Il y a un endroit, au Québec en ce moment, où il n'y a pas d'ITMAV, c'est le Centre-Québec. Mais je dois vous avouer que je suis allée voir la table de concertation, et c'est étourdissant, le monde qu'il y a alentour de cette table, en passant par la sécurité publique jusqu'à l'ensemble de la communauté. Donc, ils nous ont bien fait savoir que ce n'est pas par manque d'intérêt, mais c'est parce qu'il y a tellement d'organismes alentour de cette table, qui est déjà sur le terrain, que de voir quelqu'un qui arrivait, c'était différent.

Mais notre volonté au gouvernement du Québec en ce moment, c'est de vraiment faire en sorte que le Secrétariat des aînés reste en action avec l'ensemble des milieux. Et, quand on a regardé la carte puis qu'on a vu qu'à différents endroits il n'y avait pas ce service indispensable pour nous, qui s'appelle les ITMAV, on a effectivement rencontré les milieux, donné un souffle nouveau pour dire : Pouvez-vous le regarder de façon précise, comment on peut mettre en place avec vous cette personne qu'on considère indispensable pour l'information, pour la santé et la sécurité des aînés? Et chaque endroit du Québec a répondu présent. Certains nous ont dit : On en veut plus. D'autres ont dit : On va commencer avec ce que vous nous offrez puis on verra après. Mais la volonté du gouvernement du Québec, c'est de faire en sorte que les aînés, on les trouve, on les guide et on les rassure dans la place qu'ils ont, la place qu'ils avaient et la place qu'ils doivent garder au Québec.

Le Président (M. Matte) : Merci, Mme la ministre. Le député de D'Arcy-McGee.

M. Birnbaum : Merci, M. le Président. Mme la ministre, j'aimerais aborder un sujet en complément avec les interventions de mon collègue de Maskinongé, le prix Hommage aux Aînés. Il me semble que c'est en parfait complément parce que, si j'ai bien compris le discours de la ministre, le rôle primordial du ministère en accompagnant l'expertise, le dévouement, l'énergie de nos citoyens de l'âge d'or pour tout le Québec — on ne peut pas faire le tout en tant que gouvernement, et ça ne devrait pas être le souhait — c'est d'appuyer le monde sur le terrain. Et on a des exemples en or, et une des façons facilitatrices pour le faire, de ma lecture, c'est de valoriser la contribution de nos aînés partout au Québec.

Donc, depuis 1999, il y a ce prix Hommage Aînés, qui fait partie de la politique Vieillir et vivre ensemble — Chez soi, dans sa communauté, au Québec, et il me semble que c'est un message qu'on propage dans tous nos efforts. Moi, j'ai eu le plaisir, avec la ministre, de visiter au sein de ma circonscription, qui d'ailleurs compte la proportion la plus élevée d'aînés de n'importe où au Québec, le centre juif pour des aînés dans ma circonscription, qui fait un travail colossal et justement en équipant les aînés à trouver leur place, à faire leur juste contribution dans tous les domaines, tous les champs d'action. Et aussi je trouve que notre rôle, et j'ai un autre exemple en accompagnant la ministre, c'est de mettre en place les outils au regroupement des aînés. Et nous avons une rencontre ensemble avec le regroupement action pour des aînés, «the seniors action group», qui est une coalition de groupes qui représentent les aînés de partout au Québec de la communauté d'expression anglaise. Et un autre qu'on voit là-dedans, des exemples, des ex-professionnels, ex-fonctionnaires, travailleurs sociaux, des gens qui ont de quoi à apporter à leurs concitoyens et de reconnaître ça, c'est tout à fait de mise.

Je ne peux pas m'empêcher lors de la remise de ces prix, en novembre 2015, il y avait des lauréats, 18, de chaque région du Québec. Mais, juste pour vous donner quelques exemples, il me semble que ça vaut la peine de mettre la lumière sur nos concitoyens aînés qui font un travail incroyable. La lauréate pour la région des Laurentides a été Deirdre Shipton. Elle a été investigatrice de la représentation de la pièce de théâtre *Grandpa is not a Cash and Grandma Won't Take any Bull* dans sa communauté. Une centaine de ses concitoyens et concitoyennes d'Harrington ont assisté à cette représentation dénonçant différentes situations d'abus dont sont victimes les personnes aînées. Qui est mieux placé que les gens issus de cette cible-là pour nous en parler?

La gagnante de Nunavik, Louisa Cookie-Brown, convie ses concitoyens pour les aider de retrouver le désir de retrouver leurs racines familiales, donc un bel exemple, et elle visite aussi régulièrement celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer pour leur donner présence et chaleur humaine le temps de prendre un café ou de jouer aux cartes. Il me semble que c'est tout à fait notre rôle de mettre de l'avant les... illustres de même.

Le Président (M. Matte) : M. le député, il reste...

M. Birnbaum : Donc, j'invite la ministre de nous dire si elle conviendrait avec moi que les objectifs ont été atteints, de ce projet-là, et si on peut être assurés que ça va se répéter dans l'année qui s'en vient.

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre, il vous reste une minute.

Mme Charbonneau : Alors, en une minute, je vais vous vanter, M. le Président, cette soirée exceptionnelle que j'ai le... j'ai vraiment un privilège, cette journée-là, de rencontrer les aînés reconnus par chacun des milieux. Et, vous avez raison, c'est 18 régions du Québec qui nous recommandent la candidature de personnes aînées qui sont impliquées, à qui on reconnaît leur implication et qui ont un impact majeur dans chacune de leur communauté. Je vous dis que, de façon un peu orgueilleuse, j'ai, dans mon bureau, les revues qui nous rappellent cette journée ou on a remis un prix. Puis là ça adonne comme ça, là, mais je suis tombé sur la page de Laval où il y a Mme Guindon, qu'on a reconnue. Ça adonne par hasard comme ça. Ça doit être parce que, dans mon bureau, c'est la page qui est toujours ouverte. Mais, ceci dit, c'est un moment important puisque, on le disait plus tôt, nos aînés font du bénévolat, ils donnent de leur temps. Il n'y a rien de plus précieux que le temps qu'on a. Et eux le font de façon exceptionnelle.

Vous avez parlé de...

Le Président (M. Matte) : Votre temps est écoulé. Vous pourrez poursuivre dans le prochain bloc. J'invite le deuxième groupe de l'opposition pour les 10 prochaines minutes. La députée de Repentigny, c'est à vous.

• (17 h 20) •

Mme Lavallée : Merci beaucoup. Vous me permettez de vous questionner sur le Fonds de soutien aux proches aidants, un dossier qui me tient à coeur. Avant de commencer, j'aimerais parler d'abord de la situation des proches aidants et des problématiques auxquelles nous sommes et continuerons d'être confrontés.

En 2008, le Conseil des aînés estimait qu'une personne sur sept agissait comme proche aidant. En 2030, ce sera le cas d'une personne sur quatre, selon Statistique Canada. Donc, ici, nous avons beaucoup d'aidants potentiels pour les années à venir.

En 2014, le réseau des aidants naturels du Québec mentionnait qu'il y a plus de 1,2 million de personnes qui sont proches aidants au Québec, donc, à peu près 20 % de la population âgée de 15 ans et plus. Ces personnes fournissent 80 % du soutien à domicile, ce qui est beaucoup. Le système de santé profite de l'économie de 5 milliards de dollars que lui procure le travail non rémunéré des proches aidants. Les proches aidants regroupent une diversité de personnes qui prennent soin des personnes qui sont atteintes de maladies ou d'incapacités. Il y a des aidants qui sont des aînés, il y a des aidés qui sont des aînés et il y a aussi des aidants et des aînés qui sont des personnes plus jeunes.

Les proches aidants sont des partenaires majeurs et fondamentaux du réseau de la santé. Sans eux, les actuels aidés devraient intégrer le réseau de la santé avec tout ce que ça comporte en termes d'organisation, de besoins accrus d'employés et d'une augmentation majeure des coûts pour le système de santé. L'ensemble des proches aidants méritent notre respect et une reconnaissance de la part du gouvernement et ils doivent pouvoir compter sur un soutien adéquat tel que demandé par des représentants du Regroupement des aidants naturels du Québec.

Le danger de ne pas soutenir adéquatement les proches aidants est de retrouver les aidés dans le système de santé et aussi les aidants eux-mêmes, qui voient parfois leur propre état de santé se fragiliser. Actuellement, la réalité des proches aidants est que, tranquillement, ils entrent dans une spirale les amenant souvent à l'isolement, la pauvreté et devenir eux-mêmes des aînés. Le gouvernement n'a pas le choix de tenir compte de leur contribution.

En 2014-2015, ce n'est pas loin, la Protectrice du citoyen a fait plusieurs constats, dont, entre autres, les services de soutien à domicile qui tardent à se développer. Les constats qu'elle avait faits : Nous devons travailler avec ces partenaires invisibles et reconnaître leurs contributions dans le réseau et dans la société. Dans ma seule région, un tiers des aidants naturels s'occupe des personnes de 65 ans et plus, mais deux tiers des aidants s'occupent de personnes de moins de 65 ans. Ceci étant dit, le gouvernement a prévu, dans son budget, d'injecter de l'argent dans le Fonds de soutien aux proches aidants cette année.

La question : Qu'est-ce qui a motivé l'adoption d'un décret, le 7 mars 2013, afin de suspendre le versement de la subvention à l'Appui jusqu'en mai 2015 et de prolonger la suspension le 30 juin 2015 jusqu'au 31 mars 2016?

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. Permettez-moi, Mme la députée, de remercier, hein? On le disait un peu plus tôt, en 2023, le nombre de personnes de 65 ans et plus va surpasser le nombre de gens de 20 ans. Donc, la moyenne que vous faites par rapport aux proches aidants, elle est vraiment plus qu'intéressante à regarder.

Vous vous souvenez sûrement, puisque la CAQ avait posé un geste de dépôt de pétition, le PQ l'a fait aussi, on avait été sensibilisés, et, rapidement, j'ai demandé à avoir une façon de voir comment ça se passe sur le terrain, qui fait quoi, pour pouvoir aider nos aidants naturels.

Je ne sais pas pour vous, mais je sais que, pour votre collègue d'à côté, je sais probablement que, pour mes collègues de mon côté... mais moi, j'ai accompagné ma mère, qui est décédée, mais plusieurs d'entre nous ont été soutien à quelqu'un dans notre famille, soit sporadiquement ou à long terme, comme aidant naturel. Donc, quand vous dites : Ce sont des gens précieux, vous avez raison, ce sont des partenaires du milieu, vous avez raison. Il faut se préoccuper d'eux, vous avez encore raison. Et j'ai une préoccupation certaine par rapport à ça.

Je vais répondre rapidement à ce qui s'est passé le 7 mars 2013 puisque ce n'était pas le gouvernement actuel qui était au pouvoir, c'était un autre gouvernement, qui a pris une décision qui lui appartient. Moi, je peux vous assurer que toutes les sommes avancées seront déposées et mises en place pour les proches aidants dans la mesure où on est un partenaire actif avec le regroupement que vous connaissez probablement déjà, qui s'appelle l'Appui, qui est un regroupement qui regroupe des sommes de la famille Chagnon et des sommes du gouvernement. Toutes les sommes seront versées pour assurer un suivi puis une continuité auprès de ce programme. Les versements ont été recommencés au 1er avril, et l'entente prévoit se prolonger... l'entente et le prolongement du partenariat pour deux ans. Donc, non seulement on a décidé de garder les sommes, mais, dans cette volonté-là, ça nous permet de prolonger l'entente. Donc, on a repris le rythme pour s'assurer.

Si vous me le permettez, je pourrais donner quelques mesures qui sont faites pour aider les proches aidants puis vers où on veut aller. Mais, si vous trouvez que j'ai déjà assez parlé, je vais m'arrêter.

Le Président (M. Matte) : Merci, Mme la ministre. Mais, compte tenu du peu de temps, j'inviterais la députée de Repentigny.

Mme Charbonneau : Oui, tout à fait, je trouve ça super.

Mme Lavallée : Je comprends que vous avez mentionné que le Parti québécois avait adopté le décret le 7 mars 2013, mais vous avez été élus en avril 2014, vous l'avez maintenu et vous l'avez prolongé jusqu'au 31 mars 2016. Qu'est-ce qui justifie que l'avez prolongé?

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Alors, je nous ramène dans le temps. Effectivement, le décret qui avait été adopté, c'était en 2013, pour suspendre le versement du gouvernement et la société à laquelle on était avec l'Appui afin d'absorber les surplus, parce qu'il y avait des surplus représentant près de 50 millions, mais sans compromettre les activités et les appels de projets aux appuis régionaux, donc, oui, il y a eu un ralentissement des sommes, on ne l'a pas repris d'emblée parce que l'Appui nous a dit : Laissez-nous le temps de bien faire les choses. Et tous les projets qui étaient sur le plancher ont été en continuité. Donc, je veux juste vous rassurer, il n'y a rien qui a été arrêté, puis on a juste voulu redonner le souffle à l'ensemble de la structure pour dire : On reprend le rythme, mais on y va.

Le Président (M. Matte) : Merci. Mme la députée de Repentigny.

Mme Lavallée : Oui. Lorsque nous lisons la Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants, à l'article 2, on dit que «le fonds est affecté au financement d'activités», mais on spécifie que, bon, va servir à «l'augmentation, la diversification et la fourniture de services de répit». Il appert, sur le terrain, que, jusqu'à il y a deux ans, le volet répit était complètement absent. Il semble qu'actuellement cette offre soit très limitée, les aidantes de cas lourds peinent à avoir du répit adéquat. Lors de la planification stratégique de l'Appui, en avril 2016, c'est cette année, le constat qui est ressorti lors de la rencontre est que le volet répit constitue la grande faiblesse. Un CISSS offrant actuellement 1 500 heures de répit personnel aux proches aidants, en 2017, ça va être zéro offre. La Protectrice du citoyen disait que le CISSS diminue les heures ou n'en donne pas s'il y a une personne aidante naturelle.

Compte tenu qu'actuellement les proches aidants voient leur aide coupée tant par les CISSS et les CIUSSS que par le Fonds de soutien aux proches aidants, est-ce que la ministre a l'intention d'avoir plus d'exigences en ce qui a trait à l'utilisation des sommes afin de répondre aux besoins criants de répit pour les proches aidants?

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : La volonté de la personne qui est devant vous, c'est vraiment de garder non seulement une voix forte pour les proches aidants, mais une aide concrète. Vous me dites que les CISSS ont pris des décisions. Les décisions qu'ils ont prises sont importantes, ont un impact direct sur les gens qu'on aide. On va le regarder avec beaucoup d'attention. Mais vous comprendrez que les décisions, des fois, elles se prennent sur le terrain, hein, dans les CISSS et dans les CIUSSS, puis on reçoit le principe de la décision par après. Mais notre volonté, c'est de tout mettre en place dans tous les services possibles de proximité aux aidants parce qu'il y a la personne qu'on se doit d'aider, qui est la personne qui est

malade, mais il faut, vous le disiez bien dans votre premier bout d'intervention, aider les aidants parce qu'il ne faut pas qu'ils tombent après qu'ils aient fini d'aider.

Donc, notre volonté, c'est de mettre en place un ensemble de gestes concrets dans le quotidien qui vient aider nos aidants pour faire en sorte que ça facilite, ça donne un peu de répit, mais ça fait que le quotidien devient moins lourd à porter pour l'aidant naturel, que ce soit par le biais de l'accueil à l'hôpital, que ce soit par la volonté de mettre en place deux dossiers, celui du malade et celui de son aidant, pour être sûrs qu'on puisse vraiment venir supporter les gens qui sont sur le terrain parce que l'économie qu'on fait par le biais des aidants naturels, on se devrait de le réinjecter en services de santé.

Le Président (M. Matte) : Mme la députée de... il vous reste trois minutes environ.

• (17 h 30) •

Mme Lavallée : Juste pour terminer sur ce sujet-là, là, je comprends qu'on a parlé des CISSS, mais le fonds, là, vous allez mettre de l'argent dans le Fonds des proches aidants. Comment vous allez vous assurer, étant donné qu'on constate que le répit n'est pas là, l'offre de services au niveau des répits n'est pas là, comment vous allez vous assurer que l'argent que vous mettez là va servir en services directs aux proches aidants au niveau du répit?

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Il est clair qu'on demande de la reddition de comptes à tous nos partenaires parce que, quand une décision se prend par le biais soit du répit, soit du quotidien, soit d'une aide plus concrète, on se doit de savoir comment ça se passe, si ça se passe bien. Notre volonté, c'est de mettre en place, pour le répit, 191 000 heures de répit, qui équivalait à peu près à 4,4 millions en 2014-2015. C'est ce qui s'est fait en 2014-2015.

Maintenant, vous me disiez que vous vous lisiez dans un rapport que la volonté, c'était de couper dans ces heures. Sachez que je vais travailler très fort pour ne pas que ça arrive puisque notre volonté, c'est de vraiment faire en sorte que le répit vient au rendez-vous pour chaque proche aidant.

Le Président (M. Matte) : Merci, Mme la ministre. Députée de Repentigny, il vous reste environ 2 min 40 s.

M. Paradis (Lévis) : M. le Président, je vais prendre quelques petites secondes pour compléter sur quelque chose encore de constructif parce que c'est ça, le but de nos échanges également. Vous le savez, les chiffres du ministère nous indiquent qu'en date du 31 mars 2015 3 527 aînés étaient en attente d'une place dans un CHSLD au Québec. C'est beaucoup. C'est un portrait partiel, puis surtout qu'on n'a pas la durée moyenne d'attente avant d'obtenir une place dans un CHSLD, CHSLD de leur choix, place permanente. Puis là il y a des écarts, des disparités à travers le Québec, qui sont manifestement extrêmement étonnants. Il y a des gens qui vont attendre jusqu'à deux ans, trois ans, quatre ans à avoir leur place, la place de leur choix, près de leur famille, pour vitaliser leur continuité de vie également. Il est étonnant de constater aussi que, depuis quatre ans, on a 1 283 places de moins, alors que les besoins sont plus importants.

Je pose une question rapide à la ministre : Il serait peut-être intéressant d'avoir un outil supplémentaire pour aider les familles à choisir où et quel endroit pourrait le mieux subvenir aux besoins de son aîné à proximité de la résidence, à proximité de ses proches. On n'a pas d'outil qui existe également. Actuellement on n'a pas d'outil pour aider ces familles-là.

On pourrait publier — c'est une suggestion — sur le site Internet du ministère un portrait de l'attente pour chaque CHSLD, ce qui permettrait aux familles de trouver rapidement un deuxième choix potentiel pour un aîné et la proximité relativement à la visite avec lui. Est-ce que la ministre est d'accord avec cette suggestion? Est-ce qu'elle en a parlé au ministre de la Santé, avec qui j'ai déjà abordé cette question-là?

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre, il vous reste une minute pour répondre à l'intervention du député de Lévis.

Mme Charbonneau : C'est drôle, M. le Président, parce que, des fois, on a une minute puis je suis capable de répondre complètement, puis, d'autres fois, j'ai 15 minutes puis je n'arrive pas à répondre.

Donc, oui, en une minute, je vais vous dire, par souci de transparence puis par la volonté que vous avez eue de sensibiliser... la volonté du ministre de la Santé, prochainement le ministre de la Santé va annoncer que nous allons afficher, prochainement sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux, les listes d'attente par CHSLD.

Donc, vous avez compris que votre volonté, hein, la volonté du gouvernement au complet, parce qu'à partir du moment où un député porte un dossier ça devient la volonté du gouvernement, le ministre de la Santé a entendu, et travaille, et fera une annonce prochainement. Je ne peux pas vous dire de date, hein, c'est toujours un peu complexe, mais l'annonce sera faite prochainement.

Le Président (M. Matte) : Merci, Mme la ministre. M. le député de Lévis, il vous reste... Il n'y a plus de temps.

M. Paradis (Lévis) : Il ne me reste plus rien, M. le Président, si je comprends ce que vous me dites là, là. J'ai décodé. Je pense qu'il ne me reste plus de temps, là.

Le Président (M. Matte) : Maintenant, le temps étant écoulé, j'inviterais l'opposition officielle pour les 10 prochaines minutes.

M. Rochon : Merci, M. le Président. La ministre sait-elle qu'il y a des postes d'infirmière et des postes de préposé aux bénéficiaires d'abolis dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée? C'est bien à moi, M. le Président?

Le Président (M. Matte) : ...allez-y. Je vous laisse aller.

M. Rochon : Oui, O.K. Nous avons utilisé la loi d'accès à l'information, et voici qu'un exemple, qu'un exemple, de ces postes d'infirmière et de préposé aux bénéficiaires abolis ou non comblés. Nous sommes au CIUSSS Montérégie et Centre-du-Québec. Postes abolis d'infirmière : 11 dans les CHSLD, poste non comblé, un. Préposés aux bénéficiaires : neuf postes abolis, sept postes non comblés.

Le personnel des CHSLD, M. le Président, il est à bout de souffle. Il n'est déjà pas suffisamment nombreux. Sa plus grande tragédie, à ce personnel-là, c'est de ne pas pouvoir se consacrer comme il le voudrait aux résidents, de ne pas pouvoir en faire davantage pour eux, de ne pas pouvoir démontrer plus d'empathie pour les résidents.

La ministre va-t-elle s'étendre le bras au Conseil des ministres et glisser une note sous le nez de son collègue de la Santé avec les mots : Ça n'a pas d'allure?

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Si c'est vraiment votre question, ma réponse va être non parce que je suis capable de lui parler puis je suis capable d'aborder le sujet d'une autre façon que de lui envoyer un petit papier qui dit : Ça n'a pas d'allure pour parler de nos gestes qu'on parle concrètement. Je vous le rappelle parce que je pense que c'est important : les crédits pour la Santé vont être le 21 et le 26 avril. De ce fait, vous allez probablement avoir le privilège d'avoir des réponses plus précises par rapport au fonctionnement, sur le nombre d'employés et comment on redirige certains postes pour s'assurer qu'on réponde adéquatement à chacune des personnes à qui on donne des services parce que, je vous le rappelle, la volonté du gouvernement du Québec, c'est de donner un service qui ressemble à la personne qui le demande et non de mettre en place un nombre de personnel pour répondre à un chiffre plutôt que de répondre à une demande de services. Donc, mon collègue se fera un plaisir de réitérer le fait que l'importance d'un endroit sain et sécuritaire pour nos aînés, elle est importante.

Le Président (M. Matte) : Merci, Mme la ministre. Le député de Richelieu.

M. Rochon : Je n'apprécie pas quand la ministre me renvoie aux crédits subséquents du ministère de la Santé. Je reviens à ce que je disais dans mes remarques préliminaires, je trouve que les aînés ont besoin d'une ministre des Aînés qui se lève au Conseil des ministres. À chaque fois que quelque chose se discute, se décide, qui a un impact sur eux...

Une voix : ...

M. Rochon : Bien là, ça a un impact sur les aînés, des postes d'infirmières et de préposés aux bénéficiaires abolis ou non comblés. Moi, ça ne me satisfait pas, de dire : Attendez, M. le député, aux crédits de mon collègue de la Santé.

Mme Charbonneau : M. le Président, je vais me permettre cette intervention-ci, hein, parce qu'on pourrait penser qu'on me prête des intentions. Je vais faire comme si on ne m'en prêtait pas, mais je veux m'assurer que l'ensemble des gens qui nous écoutent en ce moment comprennent que, quand un ministre fait ses crédits, il parle de ses dossiers, de la façon qu'il les fait puis comment il peut les faire avancer, comment il peut faire mieux. Maintenant, si moi, je suis convaincue qu'il peut avoir une meilleure réponse d'un autre ministre parce que ça relève de sa responsabilité, mon collègue se doit de respecter ça. Je vous le dis parce que, s'il a un doute sur ma volonté de défendre les aînés au Québec, j'aimerais pouvoir le taire à tout jamais parce que je les défends à tous les jours dans tous les gestes que je fais.

Le Président (M. Matte) : Merci, Mme la ministre. Le député de Richelieu.

M. Rochon : Moi, M. le Président...

Le Président (M. Matte) : Il vous reste cinq minutes pour formuler vos interrogations.

M. Rochon : Merci, M. le Président. J'ai l'impression que je suis en plein dans les crédits du ministère de Mme la ministre des Aînés parce que, dans ces crédits-là, il y a la paie de la ministre, il y a le budget de fonctionnement de son cabinet, il y a l'enveloppe de rémunération de son personnel, et tout ce monde-là, à mon point de vue, à mon point de vue, je peux me tromper, je respecte l'opinion inverse, de mon point de vue, tout ce monde-là doit travailler pour les aînés québécois.

Le Président (M. Matte) : Votre question?

M. Rochon : Alors, voilà. Donc, j'estime mes questions tout à fait dans l'ordre.

Je reviens aux aidants naturels. Ma collègue... j'allais dire de gauche, mais ma collègue de la deuxième opposition, la députée de Repentigny, voilà, a formulé d'excellentes questions sur ce sujet. Le parti gouvernemental, le Parti libéral

promettait, à la dernière campagne électorale, 25 millions à raison de 5 millions par année pendant cinq ans pour soutenir les proches aidants. Il s'engageait aussi à offrir un congé de compassion afin de permettre aux proches aidants de s'absenter de leur travail sans perte financière. J'aimerais savoir, M. le Président, de la ministre où sont passés les 5 millions de dollars en question. Je n'ai pas bien compris la réponse faite à ma collègue de Repentigny.

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre.

• (17 h 40) •

Mme Charbonneau : Ma collègue de Repentigny ne l'a pas chiffré, elle l'a posé en gestes concrets qu'on faisait au quotidien. Le député de Richelieu y va plus en chiffres parce que ça le rend plus sûr de son coup. La volonté du gouvernement du Québec a vraiment été d'investir chez nos aidants naturels. La journée de compassion qu'il parle est toujours en discussion avec les travailleurs parce qu'on parle avec le privé, hein, on parle avec les gens qui sont les employeurs de nos gens. Mais, dans le quotidien, je vous le disais un peu plus tôt, je peux vous nommer plein de gestes que le gouvernement du Québec a mis en place dans différentes structures, dans différents ministères, pour assurer qu'on fait un suivi concret et qu'on pose des gestes pour nos aidants naturels. Pourquoi? Parce que ça ne passe pas juste par, tu sais, une volonté, de dire : On va les aider. Il faut vraiment aller dans chacun des ministères pour s'assurer que le ministère de la Santé, le ministère de la Justice, les gouvernements locaux, qui sont les villes, que le partenariat qu'on a avec L'Appui... ce sont tous des gestes qu'on fait pour s'assurer un investissement et une volonté...

Le Président (M. Matte) : Je vous invite à répondre rapidement, il vous reste deux minutes pour une dernière intervention.

Mme Charbonneau : Alors, rapidement, M. le Président, on donne 150 millions dans le fonds qu'a créé un gouvernement libéral, qui s'appelle L'Appui, et l'argent est au rendez-vous.

Le Président (M. Matte) : Merci, Mme la ministre. Le député de Richelieu, il vous reste deux minutes.

M. Rochon : Alors, la ministre nous confirme-t-elle qu'il n'y a pas eu d'ajout de 5 millions de dollars?

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre. Est-ce que...

Mme Charbonneau : Oui, j'ai une réponse, M. le Président. La seule chose qui m'indisposait, c'était de la façon de le formuler parce que les gens sont avec nous, mais, oui, il y a L'Appui, à laquelle on est partenaire et à qui on a investi et on continue à investir avec eux pour les aidants naturels.

Le Président (M. Matte) : Merci. Le député de Richelieu.

M. Rochon : Je ne vais pas reformuler une troisième fois ma question, mais je n'ai pas entendu de réponse à : Y a-t-il eu un investissement de 5 millions de dollars?

Je souhaite demander à la ministre, avant que ne s'achève mon temps, là, je vois le chronomètre qui déroule, je veux absolument que la ministre dépose la réponse, à cette commission, relative à un autre 5 millions de dollars, celui-là au PEFSAD, dont nous avons parlé tantôt. Elle n'y manquera pas? Elle déposera ça?

Mme Charbonneau : Je vous rappelle, M. le Président, je n'ai pas dit que je déposais un document, j'ai dit que je donnerais l'information. On n'y est pas revenus, vous avez raison de nous le rappeler, je l'ai devant moi.

M. Rochon : Allez-y, Mme la ministre.

Le Président (M. Matte) : Allez-y.

Mme Charbonneau : Ça fait que vous faites bien de me le rappeler parce que je veux vraiment vous donner l'information. Donc, en 2013-2014, il y a eu un investissement total de 73,3 millions de dollars, en 2014-2015, 76,3 millions. Donc, vous aviez raison, on a mis 3,5 millions. Ce n'était pas le 5 millions, mais les sommes seront au rendez-vous aussitôt qu'on aura une hausse constante qui va s'approcher. C'est une hausse qui se fait à chaque année. L'enveloppe est toujours ouverte, et on se dirige vers... ne bougez pas qu'on m'indique... On s'est dirigé facilement à 20 millions de plus depuis l'année 2007-2008. Donc, oui, vous avez raison, ce n'était pas 5 millions dès le départ, hein, c'était 3,5 millions, mais on se dirige tranquillement parce que l'argent qu'on met sur la table, c'est de l'argent concret qu'on a.

Le Président (M. Matte) : Merci, Mme la ministre. Il vous reste 30 secondes.

M. Rochon : C'est suffisant. Alors, pas de 5 millions cette année, Mme la ministre, c'est ça?

Mme Charbonneau : 2014-2015, je vous confirme que c'était 3,5 millions.

M. Rochon : 2016-2017, M. le Président.

Mme Charbonneau : Je vais laisser mon collègue de la Santé aussi parler par rapport aux sommes investies parce qu'il faut les décortiquer et bien les chiffrer.

Le Président (M. Matte) : Merci. Le temps étant écoulé, je vais passer au groupe du gouvernement. Mme la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré.

Mme Simard : Merci, M. le Président. Alors, il me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui pour ces crédits. Nous avons parlé quand même passablement des aînés. Il y a un autre sujet fort intéressant, un dossier qui vous concerne, qui est la lutte contre l'intimidation. Alors, mon collègue de D'Arcy-McGee et moi-même ferons un volet sur la lutte contre l'intimidation. Mais avant j'aimerais revenir sur la MADA.

On a parlé des aînés. Nous avons fait une annonce nationale dans ma circonscription en mars dernier, une annonce de 1 181 000 \$ pour des projets en lien avec les municipalités amies des aînés. Évidemment, on sait qu'au Québec la population est vieillissante. En 2014, on comptait 400 000 personnes âgées de plus qu'en 2004, ce qui est quand même un chiffre significatif, et ma circonscription ne fait pas exception. Alors, je suis très enthousiaste à l'idée de voir que, déjà, par exemple, Charlevoix compte son plan d'action 2015-2017 de la municipalité régionale de Charlevoix-Est et que, du côté de Charlevoix-Ouest, on a également un plan MADA, donc, qui nous permet d'assurer finalement et de soutenir la participation active des aînés dans le développement des communautés.

Du côté de la Côte-de-Beaupré, on a fait une annonce à Saint-Joachim, et donc cette annonce-là nous a permis de rencontrer des personnes âgées et de voir à quel point, et c'est important pour elles... la différence que peut faire le programme MADA, comme, par exemple, le simple fait de mettre en place des activités spécifiques pour les aînés, promouvoir et soutenir le développement de services de maintien à domicile ou encore identifier les personnes âgées seules vulnérables, comme l'a fait, par exemple, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, fait une différence. Et vous l'avez constaté en discutant avec les membres de la fédération des aînés, bref, de la FADOQ de Saint-Joachim, où vous avez été extrêmement attentive, d'ailleurs, à leurs préoccupations. Et moi, j'ai vu une ministre définitivement à l'écoute et bien sûr préoccupée par la situation des aînés au Québec.

Maintenant, il y a évidemment les aînés, mais il y a aussi le volet de la lutte contre l'intimidation. Et on sait que le premier ministre a pris un engagement qui était de faire un forum sur la lutte contre l'intimidation, qui a eu lieu le 2 octobre 2014. Au lendemain de ce forum sur la lutte contre l'intimidation, le premier ministre a confirmé son intention de lutter contre l'intimidation, et ce, à tous les niveaux, parce que l'intimidation touche tout le monde, ce pourquoi c'est un sujet et un dossier qui est non partisan. Et je voudrais d'ailleurs souligner la participation de la députée de Repentigny dans ce dossier. C'était fort agréable de travailler avec les oppositions pour en arriver à un résultat concluant et positif, soit le premier plan d'action, donc, concerté.

Le premier ministre a pris des engagements visant à concrétiser des intentions, des engagements comme, par exemple, remettre un prix Ensemble contre l'intimidation à chaque année, autour du 2 octobre, Journée internationale de la non-violence. Il a aussi engagé une démarche particulière pour les autochtones, la création d'un comité d'experts sur la cyberintimidation, des règlements encadrant les ententes de collaboration entre les milieux scolaire et policier et un site Web sur l'intimidation.

Alors, le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 a été lancé. C'est une première au Québec, et nous en sommes très fiers. Maintenant, j'aimerais savoir, puisqu'il y a 53 mesures du plan d'action, donc, complémentaires aux actions gouvernementales existantes, Mme la ministre... donc, j'aimerais qu'elle puisse nous mentionner comment son cabinet et elle-même comptent assurer le suivi des mesures mises en place.

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : La réponse pourrait être très courte parce qu'au moment où on a décidé de s'attarder à une volonté d'un plan d'action où on a convié l'ensemble des partenaires de l'Assemblée nationale, la volonté a découlé même au niveau ministériel. Et là on a fait un comité interministériel où on a assis ensemble l'ensemble des intervenants pour assurer un suivi concret sur les différentes mesures qu'on mettait en place puisque, vous l'avez mentionné, la volonté de chacune de ces mesures était transcendante, hein? Ça passait d'un ministère à l'autre. On est passés de la Justice à la Santé, mais aussi à l'Éducation, on est passés dans 14 ministères pour assurer un suivi sur différentes mesures.

Donc, on assure un suivi concret sur l'ensemble des mesures à mettre en place, un suivi de vigie qui s'assure que les choses se font dans les délais prescrits par le comité interministériel où siège la sous-ministre, qui préside... C'est vrai, vous êtes la présidente de cette table. Et ça me permet de parler d'une personne qui est très précieuse au niveau du dossier de l'intimidation, qui est Mme Brigitte Thériault, qui nous a accompagnés du début jusqu'à la fin, ce n'est pas fini, là, mais du début jusqu'à la fin au niveau du forum et qui a fait un travail extraordinaire, qui partait de rien et qui a fait en sorte qu'on est arrivés concrètement avec un plan pour mettre en place différentes actions, à travers le quotidien des Québécois, sur l'intimidation.

Le Président (M. Matte) : Merci, Mme la ministre. J'invite la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré pour les neuf minutes.

Mme Simard : Que je vais partager avec mon collègue de D'Arcy-McGee.

Maintenant, j'aimerais qu'on parle du prix Ensemble contre l'intimidation puisque le 1er octobre 2015 a été une journée fort émouvante à l'Assemblée nationale alors que nous avons reçu les candidats, finalement, qui ont déposé

dans le cadre du prix Ensemble contre l'intimidation. Et c'était une journée chargée en émotions, mais aussi impressionnante de par la qualité des dossiers que nous avons, évidemment, sur lesquels un comité s'était penché.

Alors, la création du prix Ensemble contre l'intimidation, qui est décerné par le premier ministre, vise à susciter la mobilisation afin que de plus en plus de Québécoises et Québécois interviennent pour créer et maintenir des environnements sains et sécuritaires pour tous. Les actions qui sont récompensées visent la responsabilité des individus ou des collectivités, autant pour prévenir l'intimidation que pour la contrer. Et ces actions doivent s'articuler autour... Et je prends la peine de les citer parce que c'est un prix dont on doit se rappeler, qui, j'espère, perdurera dans le temps. Et donc ces actions-là, on parle du respect de la différence, de la promotion du civisme et des comportements prosociaux partout, y compris dans le cyberspace, du partage d'un espace public sécuritaire et inclusif, du soutien aux personnes victimes et à leurs proches de l'encouragement des témoins à agir afin de faire cesser les gestes d'intimidation, de la prise en charge et de la responsabilisation des auteurs d'actes d'intimidation.

Et puis, je le mentionnais tout à l'heure, il y avait des candidatures particulièrement intéressantes et qui nous ont interpellés. J'aimerais, M. le Président, que Mme la ministre nous parle justement de ce prix plus en détail, le prix contre l'intimidation, et de l'importance et de la qualité des candidatures que nous avons.

• (17 h 50) •

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. Permettez-moi de tout de suite faire la parenthèse commerciale de notre prix, parce que je vais l'appeler notre prix, mais l'appel de candidatures a été lancé le 7 mars. Donc, je fais appel à l'ensemble des partenaires. On a signé ou on va signer, je sais que la lettre est en cours pour sensibiliser l'ensemble du milieu, pour dire : Allez-y, appliquez.

Cette année, une petite innovation parmi la deuxième année de mise en place, c'est-à-dire qu'on fait un prix, avec l'accord de nos partenaires, qui va être explicite à l'éducation. On se souviendra que, l'année passée, nos partenaires, ceux qui faisaient les juges, nos trois juges auxquels on a fait appel, nous ont dit qu'en très peu de temps on avait eu excessivement de projets qui étaient rentrés, mais qu'il y avait une majorité de projets qui étaient du scolaire. Et, pour pouvoir donner la chance à chacun de faire sa place, on a ajouté un prix pour le principe scolaire, soit école, école privée ou commission scolaire qu'on va reconnaître ensemble au moment où on va le faire.

Je nous rappelle aussi que, dans la catégorie Individu, il y avait un jeune homme de Matane qui nous a tous impressionnés. Et, vous savez, c'est un comité qui choisit les candidats, les élus, ce n'est pas ni les députés ni la ministre, c'est vraiment les gens d'un comité très précis, et je les remercie. On les a appelés nos partenaires émérites. Ils ont été reconnus. Et cette année, M. le Président, sans hésitation, ils ont dit qu'ils étaient pour être juges encore une fois. Donc, on est bien partis.

L'année passée, dans la catégorie Individu, je vous disais, un jeune homme de Matane qui, en ce moment, parcourt le Québec pour interpellier les écoles. Donc, il est toujours dans sa mission. Je le nomme, il s'appelle Mathieu Savoie. Mathieu avait fait un projet de photos dans les écoles, exposition, quelque chose de vraiment extraordinaire qui sensibilisait l'ensemble de la communauté sur préjugés, intimidation, façons de voir.

Le deuxième organisme, puis mon collègue va sourire encore plus parce que c'était un organisme de Lévis et mon collègue était présent avec nous, l'organisme Interface, qui a gagné le prix Organisation, et ils étaient présents, ils étaient honorés et ont eu plaisir à nous expliquer, il y avait une bande vidéo qui était faite pour nous expliquer un peu le projet, et ils ont été reconnus. Ils sont aussi très impliqués dans nos écoles. Il y a une interaction qui se fait entre les commissions scolaires et les gens d'Interface, vraiment quelque chose d'extraordinaire.

La volonté de le poursuivre cette année, je vous le disais, on a fait l'appel de projets, on a ouvert un prix de plus pour pouvoir permettre une catégorie d'émerger, celle du scolaire, mais ça fait en sorte qu'on peut, par un geste très concret, une reconnaissance... et je vous le souligne parce que vous étiez présente, mais le premier ministre a donné le premier prix Individu, mes collègues ont été ensemble pour donner le prix Organisation. Et, dans la salle, il y avait des gens qui avaient déposé leur candidature. Je pense à la jeune Olie qui était là, qui nous a tous marqués par son franc-parler, par des parents qui étaient en arrière d'elle puis qui appuyaient sa démarche, et qui faisait une sensibilisation par rapport aux LGBT qui était incroyable. Vraiment, une jeune fille de 11 ans qui nous a bouleversés par son attitude, par sa présentation et par sa volonté d'avancer sur ce monde qui pouvait porter des préjugés... et à laquelle elle voulait combattre.

Donc, un prix important, l'appel de projets, cette année, est un peu plus long. Ça va nous permettre d'avoir encore plus de candidatures et ça fait en sorte qu'au Québec on peut s'arrêter le temps d'une cérémonie pour reconnaître des gestes concrets de gens qui veulent faire en sorte que l'intimidation au Québec, ça puisse se ralentir. Les spécialistes nous ont dit qu'on ne pourra jamais arrêter l'intimidation. Ça va toujours être quelque chose qui existe. Ça commence d'ailleurs dans la fratrie avant même de commencer dans le monde scolaire. Mais, si on peut le regarder et faire en sorte qu'on peut l'identifier et le freiner le plus possible, on a aura ensemble une société meilleure.

Le premier ministre du Québec, ce matin, disait : C'est ensemble qu'on change le monde, c'est ensemble qu'on change le Québec, et par une volonté d'un geste concret de la lutte contre l'intimidation, en premier lieu en l'annonçant de façon apolitique, c'est-à-dire qu'on ne va pas se questionner nous-mêmes, on le fait ensemble, on l'avance ensemble, on annonce d'emblée qu'on veut un Québec meilleur avec une force de frappe sur le respect, qui est incontestable.

Donc, M. le Président, si je ne peux faire que vanter la volonté des gens qui nous accompagnent, je vous nomme nos juges : Shirlane Day, de l'Institut pacifique, Cathy Tétreault, du Centre Cyber-aide, Jasmin Roy, de la Fondation Jasmin-Roy. Et je souligne au passage, là, M. le Président, à partir du moment où ils sont reconnus comme jury, ils ne peuvent pas déposer de projet. Donc, ces trois partenaires émérites là s'assoient ensemble et font un peu d'abnégation. Jasmin Roy est un être qui est un partenaire impressionnant dans le milieu scolaire. Bien, il accepte d'être jury et ne dépose pas de candidature qui vient de sa fondation. C'est vraiment un geste important.

Donc, je vous dirais que je pourrais vous en parler encore longtemps parce que vous avez compris que le principe même de cette activité-là est important. Et, si je peux me le permettre, et mes collègues vont sûrement être d'accord avec moi, on va garder un œil très vigilant sur la volonté de contrer l'intimidation mais aussi une vigie qu'on fait ensemble sur les actions à poser et à mettre en place parce que les commissions scolaires et les écoles font des gestes concrets, mais il faut aller jusque dans le sport, je le disais un peu plus tôt. Il y a même des affiches qui ont été faites, je les ai vues cet été, peut-être que vous les avez vues sur les terrains de soccer ou dans les arénas, qui disent : L'arbitre est un bénévole, respectez-le. Pourquoi? Parce qu'on oublie, dans la fougue du jeu et dans l'interaction, que de crier quelques insultes ou d'essayer d'intimider l'arbitre peut faire changer le jeu. Il faut que les parents, les joueurs, les arbitres, les acteurs, les coachs, les collègues de sport aient le même principe pour pouvoir faire en sorte que le respect est au rendez-vous en se disant : On va tout faire pour contrer l'intimidation.

Ça se passe chez les aînés, je n'ai pas besoin de vous l'expliquer, on en a déjà longuement parlé. Mais la volonté du gouvernement, c'est de faire en sorte que ce prix éveille les milieux, que la volonté du plan d'action éveille l'ensemble des partenaires et qu'on fasse, je le disais, ensemble un Québec meilleur.

Le Président (M. Matte) : Il reste une minute. Est-ce que le député de D'Arcy-McGee veut faire un dernier commentaire?

M. Birnbaum : Et on a une minute, bon, bon, bon. Merci, M. le Président. Alors, je retiens le message rétroactivement sur les arbitres. Mon fils jouait au hockey, et, des fois, je n'étais pas tout à fait aussi compréhensif que j'aurais dû l'être.

Juste bien vite, la déclaration qui a été faite conjointement était assortie d'un budget. Il faut dire que ce n'est pas le tout, mais évidemment il faut un budget aussi. Je vous invite juste de nous parler, dans les secondes qui restent, de comment on a chiffré ces 53 gestes et l'ouverture pour les projets à soumettre par les gens partout au Québec.

Le Président (M. Matte) : Mme la ministre, 30 secondes.

Mme Charbonneau : Au moment où on a voulu chiffrer les choses, on a dit que, sur trois ans, le gouvernement du Québec était pour investir 4,4 millions de dollars. Le chiffre, s'est écoulé en une première année à 400 000 \$, mais vous avez vu qu'avec 400 000 \$ on a quand même réussi à faire une campagne sociétale, l'année d'ensuite, 1,5 million et 2,5 millions après. On va commencer à recevoir des volontés de financer certains projets pour s'assurer qu'on est capables d'insuffler encore une fois une volonté de mettre en place des attitudes et des façons de faire. Notre volonté à nous, c'est de faire le meilleur avec ce qu'on a.

Pendant les quelques secondes qu'il me reste, parce que je ne pense pas que j'ai un mot de fermeture, permettez-moi de remercier les gens qui m'ont accompagnée dans cette étude de crédits, la volonté d'être le plus transparent possible, de dire qu'habituellement on est capables de s'entendre sur la volonté de répondre aux questions. Et je souligne au passage, M. le Président, puisque plusieurs d'entre vous la connaissez, Audrey Gauthier, qui travaille dans mon bureau. Demain, c'est sa dernière journée, elle nous quitte pour un congé de maternité. On lui souhaite tous bonne chance et bon retour.

Adoption des crédits

Le Président (M. Matte) : Bien, c'est bien. Le temps alloué à l'étude du volet Aînés, Lutte à l'intimidation des crédits budgétaires du portefeuille Famille étant presque écoulé, nous allons maintenant procéder à la mise aux voix des crédits. Le programme 3, Condition des aînés, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

• (18 heures) •

Des voix : Sur division.

Le Président (M. Matte) : C'est bien.

Document déposé

En terminant, je dépose les réponses aux demandes de renseignements de l'opposition.

Je vous remercie de votre collaboration. La commission suspend ses travaux jusqu'à 19 heures où elle entreprendra l'étude du volet Jeunesse des crédits budgétaires du portefeuille Conseil exécutif. La commission se réunira à la salle du Conseil exécutif. Merci, bon souper.

(Fin de la séance à 18 h 1)